



La révolte en Catalogne

On continue de se battre à Barcelone — 400 morts et 1,000 blessés — Assassinat de Sese

L'ichtyologie

(Suite de la première page)

est intense, tantôt tendre, tantôt comme les sons forts d'un orgue, tantôt comme les sons troublants d'une harpe éolienne.

H. Lacharité, E. Malo, J.-N. Roy, Jules Brault, H. Falard, D. Léonard, L.-R. Dionne, J.-R. Pepin, A. Lamontagne, Aime Desforges, G. Monfette, J.-E. Lesage, A. Tremblay, D. Masson, E.-P. Grenier, L.-P. Julien, Louis Fortier, R. Doré, B. Bellisle, A.-B. LeBel, H. Michaud, J.-A. Jarry, O. Noisoux, R. Fontaine, L. Hébert, R. Poupard, J. Lebel, Paul Poirier, Gustave Dubuc, R. Simard, V. Brossard, Louis Hébert, Arthur Lemieux, F. Archambault, R. Bergeron, L. Morissette, R. Dufresne, J.-O. Leroux, A. Dequise, Thomas Brault, R. Blouin, O. Hébert, A. Brossard, Denis Forest, J.-E. Racicot, R. Descares, L. Gérin-Lajoie, G. Poupard, A. Laramee, J. Pesant, Paul Ostiguy, V. Brassard, R. Simard, A. Richer, E. Ginras, G. Asselin, Pierre Masson, S. Jasmin, A. Cléroux, A. Barbeau, R. Poupard, M. Lorenseau, et nombre d'autres.

Nos ressources forestières

D'après l'estimation la plus récente, elles s'élèvent à 273,656 millions de pieds cubes de bois debout, et 1,746,639,000 cordes de bois à pulpe, de traverses pour chemins de fer etc.

Ottawa, 7. — D'après l'estimation la plus récente, les ressources forestières canadiennes s'élèvent à 273,656 millions de pieds cubes de bois debout, dont 425,250 millions de pieds, mesure de planche, de bois de sciage, et 1,746,639,000 cordes de bois à pulpe, de traverses pour chemins de fer, de poteaux et d'autres matériaux plus petits.

Actuellement la moyenne annuelle d'épuisement est d'environ quatre milliards de pieds cubes par année, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que nos ressources totales de 273,656 millions de pieds cubes seraient diminuées d'autant chaque année et que, par conséquent, notre approvisionnement sera complètement épuisé dans environ 68 ans.

L'estimation de la durée probable de notre approvisionnement n'est pas une question de simple arithmétique. Le taux de l'utilisation est loin d'être constant; il tend à augmenter avec la découverte de nouveaux usages pour le bois, l'augmentation de notre population, et la demande des pays dont les ressources forestières ont été réduites plus rapidement que les nôtres.

Le risque de feu tend à augmenter avec la population et l'expansion de la colonisation, à moins que l'on prenne des mesures pour circonscrire cette tendance. Au cours des dernières années, les ravages causés par les feux de forêts au Canada ont été matériellement réduits à cause de conditions climatiques favorables et de méthodes perfectionnées pour découvrir et combattre ces feux.

Il faut aussi rendre hommage au public en général pour le concours plus efficace qu'il a apporté pour prévenir les feux de forêts, et aux diverses associations qui ont mené des campagnes éducatives en faveur de la conservation de nos forêts.

On estime enfin à 700 millions de pieds cubes par année la destruction causée par les insectes, les maladies cryptogamiques et le vent. L'épuisement de nos ressources forestières en 1935 a donc été de beaucoup supérieur à 3,300 millions de pieds cubes.

L'aire forestière accessible couvre environ 600,000 milles carrés; une croissance moyenne annuelle de 10 à 11 pieds cubes par acre compenserait donc l'appauvrissement moyen annuel actuel. En raison de la destruction des jeunes arbres, de la détérioration des forêts et du sol par les incendies répétés et par les insectes et les maladies cryptogamiques, il y a peu ou point de preuve qu'une telle récupération s'opère actuellement dans nos forêts, bien que dans certaines régions la croissance dépasse sensiblement le taux précité.

Les enquêtes approfondies que poursuivent le Service Forestier fédéral et les Services Forestiers provinciaux relativement à la reproduction et au taux de croissance indiquent que l'accroissement est plus fort qu'on l'a estimé précédemment.

L'emploi d'autres substances peut tendre à réduire la consommation du bois mais on exagère généralement son importance comme facteur de conservation forestière. La rareté plus grande du bois aura pour résultat une hausse des prix qui tendra à limiter la consommation. Sous certaines conditions, c'est aujourd'hui un placement profitable que de planter des arbres au Canada, et la plantation et l'administration des terres forestières deviendront beaucoup plus profitables avec la diminution des approvisionnements et l'avance des prix. Mais avant que cette plantation et cette admi-

nistration puissent offrir des coupes suffisantes pour nos besoins, nous devons nous attendre à traverser une période d'années maigres, dont la durée et l'intensité dépendront surtout de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles nous appliquerons des méthodes scientifiques à l'administration des forêts qui nous restent encore.

Commerce du Canada avec Haïti

Ottawa, 7. — Le ministre britannique a signé à Port-au-Prince en date du 23 avril un accord commercial entre le Canada et Haïti, donnant le traitement de la nation la plus favorisée en matières tarifaires par chaque pays.

L'accord est pour un an, mais il restera en vigueur, à moins d'avis contraire de six mois par l'un des partis. L'accord commercial remplace le "modus vivendi" qui a été en vigueur depuis le 15 juillet 1935.

Au cours de l'année fiscale 1936-1937, les importations de Haïti sont évaluées à \$100,554 et les exportations à ce pays, à \$186,015. L'agave est l'article le plus important de ces importations; il représente une valeur de \$93,306. Vient ensuite le tourteau (\$6,880). Durant ces années, nous avons reçu une certaine quantité de pamplemousses et d'oranges.

Les exportations de Haïti comprennent surtout des denrées telles que le poisson et l'avoine. Ces ex-

portations se décomposent ainsi qu'il suit: harang fumé, \$48,778; morue salée, \$34,435; gasparot salé, \$34,374; farine de blé, \$33,950; bandages, \$17,981; pommes de terre, \$4,339; produits du bois, \$2,201; chambres à air, \$1,819; maquereau, \$1,686. Les articles d'une valeur de moins de \$1,000 sont les suivants: avoine, son, saumon mariné, textile, fer, métaux non ferreux et produits chimiques.

"La mission surnaturelle de l'Action catholique"

(Par l'abbé Anselme LONGPRE)

Des études sur l'Action catholique commencent à être publiées dans notre pays. Il faut s'en réjouir, car si les principes sont les mêmes pour tous les pays, les applications varient, étant donné les différences de situations et de personnes.

Aussi faut-il être reconnaissant à l'abbé Anselme Longpre de sa nouvelle publication qui étudie l'Action catholique en fonction des problèmes qui se posent au Canada français.

Les membres du clergé et les dirigeants de l'Action catholique trouveront dans cette brochure, publiée par l'Oeuvre des Tracts et ornée d'une belle image du Christ, "le Chef", des précisions claires et opportunes. Tous la liront avec profit. Elle se vend 10 sous l'exemplaire, au Service de librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

Trois Encycliques

Sur le communisme athée, sur la situation en Allemagne et au Mexique

En quelques jours, le Souverain Pontife a publié trois grandes encycliques: l'une sur le communisme athée, les deux autres sur la situation religieuse en Allemagne et au Mexique. Les deux premières ont paru dans la collection du "Document" (près de 15,000 exemplaires de l'encyclique sur le communisme sont déjà vendus), la dernière paraîtra tout prochainement. Elles se vendent toutes trois 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, franco; au cent, \$7, au mille, \$50, port en plus.

On peut commander un nombre déterminé de chacune des encycliques et bénéficier de réductions globales. Que la centaine, par exemple, se compose de soixante encycliques sur le communisme, de vingt sur l'Allemagne et de vingt sur le Mexique, l'acheteur pourra l'obtenir au prix de \$7 (port en plus), comme s'il avait commandé cent exemplaires d'une seule de ces encycliques.

Adresser toutes les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame (est), Montréal. Toutes les commandes à l'unité et à la douzaine sont rigoureusement payables d'avance.

GIN CANADIEN GROIX D'OR melcher's Incontestablement le meilleur

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL AVIS Ligne du Chemin Shakespeare et de la Montagne

Son chemin de Damas

(par Emerz de Palcourt)



René Béchard, riche industriel à Vancouver et ex-directeur de la firme Vincent. Esprit équilibré et très renseigné dans les affaires, chrétien, charitable, et apôtre fervent des retraites fermées.



Omer Côté, jeune avocat, d'une réputation intacte, patriote, et apôtre des questions sociales, ami sincère et dévoué des Vincent, il n'a qu'une ambition, celle du progrès toujours croissant de la firme Vincent.



Jean Marcoux, voyageur de commerce, toujours aimable, toujours gai, causeur charmant aux réparties spirituelles, commis-voyageur diplomate et difficile à rouler, même un peu enjoué, apôtre laïque convaincu et tenace.



Bernard L'Heureux, journaliste accompli, aux idées profondes et limpides; chrétien sans peur et sans reproche; ardent propagandiste de l'oeuvre des retraites fermées.

DOULEURS Les cachets KALMINE MIGRAINES NEURALGIES MAUX DE DENTS MAUX DE TETE LUMBAGO RHUMATISME INSOMNIE RAPIDITE D'ACTION EFFET PERSISTANT ECONOMIQUE

NOUVEAUTES en PALETOTS et COMPLETS pour la Nouvelle Saison VOYEZ nos complets "Coronation stripes" Marchandise anglaise. Prix à partir de 22.50

BONIN Spécialistes depuis 31 ans. Maison Canadienne-française. 901, Ste-Catherine E. coin Saint-André.

ARBRES A VENDRE Pommes, Pruniers, Poiriers, Cerisiers, Framboisiers, Peupliers. Prix avantageux. DEMANDEZ CATALOGUE. Pépinières ARTHUR V.-GABOIS ROUGEMONT, P.Q.

PHARMACIE SARRAZIN & CHOQUETTE 921 est, rue Ste-Catherine - MA 6262 SPECIAUX de FIN de SEMAINE

"J'ai pris ça dans la 'Presse'"

Québec, 7. — Au comité des bills privés du Conseil législatif, mercredi matin, on a discuté sur le mode d'évaluation dans le cas d'une bâtisse détruite par l'incendie et inutilisable, à Montréal.

Un comité des Bills privés de la Chambre, on avait mis les mots "rasés par l'incendie". M. du Tremblay. — Où avez-vous pris cette expression "rasés par l'incendie"?

Me Guillaume Saint-Pierre (souriant). — J'ai pris ça dans la Presse. M. du Tremblay. — Alors c'est bon! (rires).

Pour nous grandir

Par Victor BARBEAU

Un livre franc, loyal, humain, écrit à l'intention de ceux qui s'alarment de notre ratatinement national, économique, social, intellectuel et cherchent les moyens d'y remédier. Une réponse directe en un style direct aux questions que soulevait "Mesure de notre taille". La responsabilité des individus et celle des institutions. En vente à la librairie du Devoir. Un dollar franco.

Avis de décès

LAMARCHE. — A Saint-Casimir de Portneuf, décédé à 67 ans, M.-L. Lamarche, notaire, autrefois de Montréal, époux de Candide Bienvenu. Funérailles le samedi 8 courant à Saint-Casimir. La dépouille mortelle sera ensuite transportée aux Salons Mortuaires Georges Vandélae, 120 est, rue Rachel, à Montréal pour y être exposée jusqu'au lundi matin le 10 courant d'où le convoi funéraire partira à 9 heures pour le cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture Parents et amis sont priés d'assister.

SCHNEIDER. — A Montréal, le 7 mai 1937, est décédé à 24 ans, Lucien Schneider, fils d'Henri Schneider, comptable licencié et de feu Blanche Loslier. Funérailles le 10 mai 1937. Le convoi partira du No 5798 rue Delormier à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Jean Berchmans où le service sera célébré à 8 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BÉNARD — A Montréal, le 3, à 56 ans, Zénon Bénéard. CÔTE — A Montréal, le 5, à 53 ans, J.-O. Côté, époux de Rose-Alma Leconte. CÔTE — A Montréal, le 4, à 29 ans, Gertrude, fille de Roméo Côté et d'Adrienne Sanscartier. DENIS — A Montréal, le 3, Jean-Louis Denis, époux de Irène nocée de Bernadette Coulombe; en 2es, de Bernadette Chagnon. GAUDETTE — A Montréal, le 4, à 72 ans, Philias Gaudette, époux de feu Albina Fontaine. HIGGINS — A Montréal, à 39 ans, Grace-Louise Higgins, née Langlois. DESJARDINS — A Montréal, le 4, Valentin Desjardins, époux d'Antoinette Labrosse. JOBIN-CLOUTIER — A Montréal, le 4, Adeline Jobin, épouse de feu Joseph Cloutier. JOLY-MANTHA — A Montréal, le 5, à 72 ans, Mme veuve Téléphore Joly, née Flora Mantha. LAPONTAINE — A Montréal, à 29 ans, Bertrand Lapointe, fils de Mme Pierre Olivier. LALONDE — A Montréal, le 5, à 39 ans, René Lalonde, époux d'Alme Chevrier. LALONDE — A Montréal, le 3, à 31 ans, Germaine, fille de Joseph Lalonde et de Pomélie Laficé. MCMANUS — A Montréal, le 4, à 37 ans, John McManus, époux de Blanche Savé. PIANTE — A Montréal, le 5, à 70 ans, Mme Georges Plante, née Alma-Ida Marchessault. ROUSSIN — A Montréal, le 5, à 62 ans, Hector Roussin, époux de Lotta Lambert.

Funérailles du Dr J.-R.-R. Trudeau

CHEZ LES SOURDES-MUETTES

Les funérailles du Dr J.-R.-Raphaël Trudeau, décédé le 1er mai à l'âge de 68 ans, ont eu lieu mercredi, à la chapelle des Sourdes-Muettes. La profession médicale et l'Université de Montréal étaient largement représentées à la cérémonie funéraire.

C'est M. l'abbé O. P. Gauthier, curé de Saint-Léon de Westmount, beau-frère du défunt, qui a chanté le service, assisté de MM. les abbés Armand Perrier et Gérard Décaray, comme diacre et sous-diacre, Mgr Olivier Maurault, P.D., recteur de l'Université de Montréal, a fait la levée du corps.

On remarquait dans le sanctuaire, Mgr Olivier Maurault, M. le chanoine J.-N. Dupuis, M. le chanoine A. Julien, MM. les abbés A. Bourassa, E. Choquette, J. Lefebvre, E. Rivest, J. Bourassa et J. S. Châtillon. La chorale, sous la direction de M. Paul Trotter, a exécuté la messe de Pèrosi.

LE CORTÈGE

Dans le cortège on remarquait MM. les juges L.-A. Rivest et J.-A. Robillard, Mes Honoré Mercier, C. R. et Ernest Tétrault, l'échevin A. Monette, les Drs F. Lamartine, D. Deponon, G. Bourgeois, A. Ethier, E. Asselin, Philippe Panneton, L.-C. Simard, P.-L. Boutais, J.-A. Mousseau, P. Beaugois, H. Bernier, A. Sabetta, G. Barry, R. Rolland, D. Marion, R. Amyot, C. Hébert, R. Laurendeau, J. Tremblay, H. Gagnon, A. Bertrand, Jules Provost, J.-C. Doucet, Edmond Dubé, Pierre Leduc, L. Gaboury, L.-M. Emard, E. Côté, H. Julien, J.-A. Briand, J.-J. Jutras, P. Delvecchio, J.-E. Laberge, A. Demers, J.-E. Panneton, O. Dery, C.-A. Descares, R. Grépaud,

# LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

**CALENDRIER**  
 Demain: SAMEDI, 8 mai 1937  
 Apparition de saint Michel, archange  
 Lever du soleil, 4 h. 39.  
 Coucher du soleil, 7 h. 14.  
 Lever de la lune, 3 h. 13.  
 Coucher de la lune, 5 h. 19.  
 Dernier quart, le 3, à 1 h. 26 m. du soir.  
 Nouvelle lune, le 10, à 8 h. 17 m. du matin.  
 Premier quart, le 17, à 1 h. 27 m. du matin.  
 Pleine lune, le 25, à 2 h. 38 m. du matin.

**REMIEN**  
 PLUTOT BEAU  
 MAXIMUM ET MINIMUM  
 Aujourd'hui maximum 50.  
 Minimum 30.  
 Mêmes dates l'an dernier 75.  
 Minimum aujourd'hui 48.  
 Mêmes dates l'an dernier 60.  
**BAROMETRE:** 10 h. a.m. 29.62. 11 h. a.m. 29.65. Midi: 29.70.  
 Chiffres fournis par M. Malouin  
 M.-E. de Ménil, 350-A St-Denis, Montréal

## Le dirigeable "Hindenburg" détruit par une explosion

(Suite de la première page)

### Une vingtaine

Ce n'est pas la première catastrophe que l'on ait à déplorer depuis que l'aéronautique cherche à utiliser les appareils plus légers que l'air—on pourrait relever une vingtaine de désastres survenus à des dirigeables depuis le dernier quart de siècle—mais c'est la première fois qu'un accident coûte la vie à des passagers. Les Allemands, qui avaient été les créateurs du dirigeable sous l'impulsion du comte Zeppelin, avaient été les premiers à inaugurer des services aériens réguliers et ils n'avaient eu aucun accident à déplorer au cours des nombreuses traversées accomplies en ces dernières années.

### Les désastres américains

Tous les dirigeables qui ont entraîné leurs équipages à la mort depuis 28 ans, depuis les premières expériences du comte Zeppelin, appartenant à l'armée ou à la marine des divers pays. Le comte Zeppelin a perdu pour sa part six de ses nombreux dirigeables qu'il a construits. C'est la marine américaine qui a été la plus vivement éprouvée par les désastres de cet ordre: elle a perdu le *Shenandoah*, l'*Akron* et le *Macon*. Les Français ont perdu le *Dixmude* en 1923, les Italiens, l'*Italia* dans l'Arctique en 1928. Les Anglais ont aussi été très vivement éprouvés et ils ont démantelé le fameux R-100, qui était venu à Montréal après le désastre qui a détruit le R-101 au cours de sa première envolée en 1934.

### La cause de l'explosion

On se demande quelle est la cause de l'explosion du *Hindenburg*? Hier soir, M. F. W. von Meister, vice-président de l'American Zeppelin Transport Company, filiale de la Compagnie Zeppelin d'Allemagne, a émis deux hypothèses: l'électricité statique ou une étincelle jaillie de l'un des moteurs. L'hydrogène que le dirigeable avait expulsé de ses ballonnets afin de pouvoir atterrir, a-t-il expliqué, a pu s'amasser en une poche près des moteurs, qui l'auraient enflammé.

### Sabotage?

D'autres parlent de sabotage. M. le Dr Hugo Eckener, le collaborateur de Zeppelin, a déclaré qu'il ne fallait pas écarter cette hypothèse.

## L'offensive contre Bilbao

L'armée de Mola a repris aujourd'hui — Septième mois du siège de Madrid — Réfugiés en France

Camp blanc de la région de Bilbao, 7 (S.P.A.) — L'armée du général Mola a repris aujourd'hui son offensive contre Bilbao. Ces trois derniers jours, elle s'était occupée à s'assurer l'entière maîtrise du terrain gagné.

Des dépêches annoncent que des troupes blanches sont déjà tout près des dernières lignes de défense de la capitale basque.

L'aille droite des blancs, qui opère près de Bermeo, a pris six hameaux au nord-est de la capitale basque.

Madrid, 7 (S.P.C.-Havas) — Les rouges annoncent qu'ils ont repoussé des troupes blanches, qui cherchaient à dégager les 3,000 soldats blancs encerclés dans la cité universitaire.

Aujourd'hui commence le septième mois du siège de Madrid.

Bordeaux, 7 (S.P.C.) — Deux navires espagnols qui transportent 2,806 non-combattants de Bilbao sont arrivés à des ports français aujourd'hui. Ces non-combattants — des femmes, des enfants et des hommes trop vieux pour porter les armes — ont dû laisser à Bilbao à peu près tout ce qu'ils possèdent. Mais le gouvernement français leur a assuré des refuges en France.

Les navires français *Carimare*, *Marquis* et *Château-Paquet* se rendent à Bilbao, pour chercher d'autres non-combattants.

## Mort accidentelle de M. Lucien Schneider

M. Lucien Schneider, 24 ans, membre du corps de cadets de la Police Municipale, attaché au poste de Notre-Dame-de-Grâce, a succombé, la nuit dernière, à l'hôpital Notre-Dame, aux blessures qu'il s'est infligées mercredi soir, alors qu'il a perdu le contrôle de sa motocyclette et que celle-ci s'est écrasée sur une maison de la rue des Carrières, près de l'avenue Delorimier. Le jeune homme est le fils de M. Henri Schneider, comptable licencié, No 5798, avenue Delorimier.

Survivent à M. Lucien Schneider, outre son père: sa belle-mère, Mme Lucien Schneider; ses frères: Georges-Etienne, Paul, Jacques et Jean; ses sœurs: Laurette, Simone, Olympe, Pierrette, Mireille et Louise.

Les funérailles auront lieu le lundi matin, 10 mai, à 9 heures, à l'église St-Jean-Berchmans.

## M. l'abbé Oscar Bergeron

Québec, 7. — (S.P.C.) — M. l'abbé Oscar Bergeron devient membre du bureau de direction de la corporation du Séminaire de Québec. Par suite de la démission de Mgr François Pelletier, il y avait une vacance dans ce bureau.

## Loi des unions agricoles

Projet de loi du ministre de l'Agriculture au sujet de l'organisation professionnelle agricole

Québec, 7. (D.N.C.) — Le ministre d'Agriculture a préparé un bill qui n'est pas encore distribué, mais qui sera présenté à cette session-ci, au sujet de l'organisation professionnelle agricole. On ne sait pas si le bill a été définitivement approuvé par le gouvernement.

### Une enquête

Berlin, 7. (A.P.) — La nouvelle de l'explosion du "Hindenburg" a plongé l'Allemagne dans la douleur et le deuil. L'émotion a été particulièrement vive à Francfort-sur-le-Main, port d'attache du dirigeable.

### Les désastres américains

Tous les dirigeables qui ont entraîné leurs équipages à la mort depuis 28 ans, depuis les premières expériences du comte Zeppelin, appartenant à l'armée ou à la marine des divers pays. Le comte Zeppelin a perdu pour sa part six de ses nombreux dirigeables qu'il a construits. C'est la marine américaine qui a été la plus vivement éprouvée par les désastres de cet ordre: elle a perdu le *Shenandoah*, l'*Akron* et le *Macon*. Les Français ont perdu le *Dixmude* en 1923, les Italiens, l'*Italia* dans l'Arctique en 1928. Les Anglais ont aussi été très vivement éprouvés et ils ont démantelé le fameux R-100, qui était venu à Montréal après le désastre qui a détruit le R-101 au cours de sa première envolée en 1934.

### La cause de l'explosion

On se demande quelle est la cause de l'explosion du *Hindenburg*? Hier soir, M. F. W. von Meister, vice-président de l'American Zeppelin Transport Company, filiale de la Compagnie Zeppelin d'Allemagne, a émis deux hypothèses: l'électricité statique ou une étincelle jaillie de l'un des moteurs. L'hydrogène que le dirigeable avait expulsé de ses ballonnets afin de pouvoir atterrir, a-t-il expliqué, a pu s'amasser en une poche près des moteurs, qui l'auraient enflammé.

### Sabotage?

D'autres parlent de sabotage. M. le Dr Hugo Eckener, le collaborateur de Zeppelin, a déclaré qu'il ne fallait pas écarter cette hypothèse.

## L'offensive contre Bilbao

L'armée de Mola a repris aujourd'hui — Septième mois du siège de Madrid — Réfugiés en France

Camp blanc de la région de Bilbao, 7 (S.P.A.) — L'armée du général Mola a repris aujourd'hui son offensive contre Bilbao. Ces trois derniers jours, elle s'était occupée à s'assurer l'entière maîtrise du terrain gagné.

Des dépêches annoncent que des troupes blanches sont déjà tout près des dernières lignes de défense de la capitale basque.

L'aille droite des blancs, qui opère près de Bermeo, a pris six hameaux au nord-est de la capitale basque.

Madrid, 7 (S.P.C.-Havas) — Les rouges annoncent qu'ils ont repoussé des troupes blanches, qui cherchaient à dégager les 3,000 soldats blancs encerclés dans la cité universitaire.

Aujourd'hui commence le septième mois du siège de Madrid.

Bordeaux, 7 (S.P.C.) — Deux navires espagnols qui transportent 2,806 non-combattants de Bilbao sont arrivés à des ports français aujourd'hui. Ces non-combattants — des femmes, des enfants et des hommes trop vieux pour porter les armes — ont dû laisser à Bilbao à peu près tout ce qu'ils possèdent. Mais le gouvernement français leur a assuré des refuges en France.

Les navires français *Carimare*, *Marquis* et *Château-Paquet* se rendent à Bilbao, pour chercher d'autres non-combattants.

## Mort accidentelle de M. Lucien Schneider

M. Lucien Schneider, 24 ans, membre du corps de cadets de la Police Municipale, attaché au poste de Notre-Dame-de-Grâce, a succombé, la nuit dernière, à l'hôpital Notre-Dame, aux blessures qu'il s'est infligées mercredi soir, alors qu'il a perdu le contrôle de sa motocyclette et que celle-ci s'est écrasée sur une maison de la rue des Carrières, près de l'avenue Delorimier. Le jeune homme est le fils de M. Henri Schneider, comptable licencié, No 5798, avenue Delorimier.

Survivent à M. Lucien Schneider, outre son père: sa belle-mère, Mme Lucien Schneider; ses frères: Georges-Etienne, Paul, Jacques et Jean; ses sœurs: Laurette, Simone, Olympe, Pierrette, Mireille et Louise.

Les funérailles auront lieu le lundi matin, 10 mai, à 9 heures, à l'église St-Jean-Berchmans.

## M. l'abbé Oscar Bergeron

Québec, 7. — (S.P.C.) — M. l'abbé Oscar Bergeron devient membre du bureau de direction de la corporation du Séminaire de Québec. Par suite de la démission de Mgr François Pelletier, il y avait une vacance dans ce bureau.

## 34 morts dans le désastre de l'"Hindenburg"

Les capitaines Pruss et Lehmann blessés

LAKEHURST, New-Jersey, 7. (A.P.) — Aux dernières nouvelles, on a pu établir que 24 passagers et 42 membres de l'équipage du "Hindenburg" ont survécu au désastre d'hier soir. Le commandant du dirigeable, le capitaine Max Pruss, et le capitaine Ernst Lehmann, qui le commandait en 1936 et qui faisait cette fois le voyage comme passager, sont tous deux blessés. Le capitaine Lehmann aurait même reçu les derniers sacrements.

On a appris ce matin qu'un spectateur du nom d'Allen Hagaman, de Lakehurst, a perdu la vie hier soir. Il se serait trouvé près du mât d'ancrage et il aurait été tué par les débris du dirigeable.

Aux dernières nouvelles, le nombre des morts s'élève à 34, dont deux ont expiré à l'hôpital.

est confiée au ministre de l'Agriculture.

Les différends qui naissent au sein de l'association sont réglés par décision du Conseil de direction ou d'un comité créé à cet effet. Telle décision est finale et sans appel.

### Arbitrage

L'union peut instituer des conseils de conciliation et d'arbitrage entre ses membres. Les sentences rendues par ces conseils sont soumises à la Cour supérieure pour homologation et alors ont force de chose jugée et sont exécutoires.

Chacun des organismes qui composent l'union doit tenir une comptabilité distincte et avoir une caisse ou des fonds distincts. Il y aura de plus une caisse pour les frais généraux de l'union.

La liquidation d'une cause n'affecte pas les autres. Même l'union n'est pas tenue solidaire des dettes ou obligations de ses organismes constitutionnels, au delà des sommes qu'elle s'est engagée à leur verser. Il en est de même des organismes à l'égard de l'union ou entre eux.

### Insaississables

Sont insaisissables: les immeubles et objets mobiliers nécessaires aux réunions, bibliothèques et cours d'instruction professionnelle de l'union ou de ses groupements; les fonds des caisses spéciales de secours mutuel, sauf pour le paiement des dettes auxquelles un membre peut avoir droit.

Les biens d'un organe ou de ses organismes sont exemptés de toutes taxes du gouvernement. Les propriétés de l'union ou de ses organismes sont exemptes de toutes taxes municipales ou scolaires.

Toute association ou union professionnelle agricole constituée en vertu d'une loi de la province et qui comporte les conditions prévues pour la formation d'une union en vertu de l'union agricole.

### Lois obrogées

De plus, on abroge la loi des cercles agricoles, chapitre 55; la loi des sociétés coopératives de cercles agricoles, chapitre 56, et la loi des sociétés d'agriculture, chapitre 54.

Mais les sociétés ou cercles régis par ces lois peuvent continuer à fonctionner et à recevoir des allocations en vertu desdites lois, jusqu'au 31 décembre 1937.

A compter de cette date, ces cercles et sociétés seront dissous de plein droit, et le ministre de l'Agriculture est supposé employer l'actif au paiement des dettes respectives de ces sociétés, et attribuer l'excédent à une ou plusieurs institutions agricoles du comté où ces cercles ou sociétés ont leur siège.

Toutefois, le sentiment, chez un grand nombre de députés, semble plutôt de laisser ces sociétés continuer à fonctionner normalement.

Tel est le projet qui est soumis au gouvernement et aux députés. On ignore s'il a été approuvé dans ses détails.

## Menuisier tué à l'Oratoire St-Joseph

Ce matin, à 10 heures, Pierre Cyr, 42 ans, 738 Jarry, compagnon-menuisier employé à la construction de la future basilique Saint-Joseph, à la Côte des Neiges, succombait à des blessures reçues au cours d'un accident survenu quelques minutes auparavant. Le malheureux, debout sur le rebord de l'édifice en construction, dirigeait les mouvements d'une grue à manivelle. Soudain le cliquet de la roue à rochet destiné à maintenir dans une position fixe la poutre maîtresse de la machine glissa sur les dents de l'engrenage, et la poutre tomba sur la tête du menuisier. On a transporté le cadavre à la morgue pour l'enquête du coroner. Cyr était marié, père de six enfants, et depuis onze ans travaillait à des ouvrages de construction.

## Remise de la Croix à M. Frédéric Pelletier

S. E. Mgr DESCHAMPS PRESIDENT DE LA CEREMONIE DE DEMAIN A L'ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE D'OUTREMONT

Demain après-midi, à 3 h., à l'École supérieure de musique de l'Institut des Saints-Noms de Jésus et de Marie, 1420, boulevard Mont-Royal (Outremont), S. E. Mgr Deschamps remettra la croix de chevalier de l'Ordre pontifical de St-Grégoire le Grand à M. Frédéric Pelletier, docteur en musique, critique musical au "Devoir" et conférencier d'histoire de la musique à l'École.

## Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 8814 et 8361

## La Politique

### Prorogation le 15 mai

C'est le vœu exprimé par M. Duplessis

Québec, 7. (D.N.C.) — La Chambre s'est ajournée mercredi soir, à onze heures moins dix, à trois heures cet après-midi.

M. Bouchard. — Quel est-ce que l'on va prendre vendredi?

M. Duplessis. — La loi de concurrence d'Etat.

M. Bouchard. — Pour un jour maigre, ça va être excellent. Cependant, il me semble que l'on pourrait ajourner à lundi.

M. Duplessis. — Il y a encore beaucoup de travail à faire dans les comités. Le bill de Québec n'est pas fini.

M. Drouin. — Depuis ce matin, ça va très bien.

M. Duplessis. — On a pris une heure et demie à discuter un article qui était très clair. Il reste plusieurs autres bills et si nous pouvions finir pour le 15, je crois que ce serait rencontrer le désir de tous les députés. D'ailleurs, le chef de l'opposition devrait être content. Nous ajournons à 11 heures moins 10 pour lui donner le temps d'aller à la messe.

M. Bouchard. — Je n'y vais pas aussi souvent que le premier ministre; je n'ai pas fait de vœu à Saint Joseph, moi.

M. Bouchard. — Je n'y vais pas aussi souvent que le premier ministre; je n'ai pas fait de vœu à Saint Joseph, moi.

### Percepteur du revenu à St-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 7. — (D.N.C.) M. Emery Lafontaine, de Saint-Hugues (Bagot), a été nommé percepteur du Revenu provincial pour le district de Saint-Hyacinthe, avec bureaux dans cette ville, en remplacement de M. D.-I. Rainville. Ce dernier, père du sénateur J.-H. Rainville, a quitté Saint-Hyacinthe pour habiter Saint-Lambert avec sa fille, Mme Vve Victor Delage.

### Entrepôts frigorifiques

Québec, 7. — (D.N.C.) — Le gouvernement a distribué, ce matin, un bill au sujet des entrepôts frigorifiques pour fins agricoles.

Le but de la loi est de limiter, tel qu'actuellement statué, l'emploi d'un certain octroi de cinq cent mille dollars à la construction d'entrepôts pour l'emmagasinage des produits agricoles au lieu de l'étendre à l'achat d'entrepôts, à l'achat d'immeubles pouvant être convertis en entrepôts, etc.

### Le million du tramway

M. R.-N. Watt, vice-président et directeur-gérant de la Compagnie des tramways de Montréal a déclaré ce matin que la compagnie a accepté la suggestion du premier ministre de payer \$1,000,000 à la ville. Mais il a refusé de répondre à toute autre question, à ce sujet, notamment quant au moment de ce paiement. A l'hôtel de ville, M. Lactance Roberge, directeur des finances, a dit qu'il n'a pas encore reçu le million.

### Chèques sans fonds

Je note ceci: Sur les billets de banque, il est écrit que l'on paiera au porteur \$100 en or, sur demande. Eh bien! actuellement, je vous défie de vous faire rembourser ce billet en or. Je ne blâme personne pour cela. Ce sont les circonstances difficiles qui y obligent. Ce n'est ni plus ni moins, cependant, qu'un chèque sans fonds.

Je prends ensuite le cas des débiteurs de la province. On y mentionne qu'on paiera en or. Et le premier ministre de la province a fort bien déclaré à la conférence interprovinciale que la province ne remboursera pas en or. Je ne l'en blâme pas, mais c'est tout de même un bris de contrat de force majeure.

Toutes les villes de l'Allemagne ont répudié leurs dettes, il me semble que la leçon devrait nous servir. La France, elle a répudié les trois quarts de sa dette. Le Brésil ne paie pas, et nous nous irions jusqu'au fond de l'indigne sans consentir aux mesures qui s'imposent.

La chose est claire, si le capital ne consent pas à des sacrifices, c'est le capital qui va se punir lui-même. Esdras Minville lui-même l'a dit. Il y avait peut-être un temps il y avait moyen de temporiser. Mais aujourd'hui, il est nécessaire de sauver le crédit. En étant autorisée à prendre les mesures nécessaires, la ville va sauver son crédit, et elle va boucler son budget. C'est ce qu'il faut qu'elle fasse, boucler son budget, en prenant de tels moyens. Elle ne peut pas imposer un million de taxes.

### La grève de la robe

L'Union internationale a réussi, paraît-il, à se faire reconnaître du *Montreal Dress Manufacturers Guild*, hier soir, à la suite d'une longue séance au Mont-Royal. Un comité d'arbitrage va s'occuper de la question des salaires. Il est entendu cependant que la fixation des salaires aura un effet rétroactif au 7 mai. La semaine de travail sera de 44 heures.

### Le 12 mai, jour férié dans la province

Québec, 7. — Sur instructions de M. Maurice Duplessis, sir Mathias Teller, administrateur de la province, émettra ces jours-ci une proclamation décrétant que le 12 mai, jour du couronnement, sera jour férié dans la province de Québec.

### La grève de la robe

L'Union internationale a réussi, paraît-il, à se faire reconnaître du *Montreal Dress Manufacturers Guild*, hier soir, à la suite d'une longue séance au Mont-Royal. Un comité d'arbitrage va s'occuper de la question des salaires. Il est entendu cependant que la fixation des salaires aura un effet rétroactif au 7 mai. La semaine de travail sera de 44 heures.

Dans les milieux où on s'intéresse au sort de l'ouvrière catholique, on se demande cependant si l'accord intervenu hier permet aux membres de la Ligue des ouvrières de l'industrie de l'aiguille de garder la liberté d'adhérer à sa Ligue. On va jusqu'à dire qu'à la suite de l'accord du Mont-Royal des manufacturiers ont commencé dès ce matin à intimider des ouvrières de la Ligue pour les forcer à passer à l'Internationale si elles veulent garder leur emploi. Des chefs ouvriers nationaux disent que s'ils voulaient mater les unions internationales, il y aurait des raisons suffisantes de déclencher une nouvelle grève en raison de la conduite de certains patrons et de certains meneurs internationaux.

A moins d'imprévu, les grévistes de la robe doivent reprendre le travail demain matin après trois semaines en grève.

M. Béchard. — Si on crée un précédent pour Québec, les autres munici-

**Bulletin météorologique**

Toronto, 7. (C.P.) — Hier soir et la nuit dernière, il a plu dans l'est du Québec et dans plusieurs autres régions du pays.

Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain: région de Montréal et d'Ottawa: pluie, plus chaud; vallée du bas St-Laurent: vent variable, modéré, beau; nord-ouest du Québec et lac St-Jean: beau; rive nord: relativement frais; vent modéré, variable.

Sir Edward Beatty recommande l'économie

Discours du président du Pacifique Canadien à l'assemblée annuelle de cette compagnie, à Montréal

Il est consolant de constater qu'on semble avoir jeté les bases d'une amélioration graduelle des conditions d'affaires au Canada. Un volume croissant d'activité industrielle absorbe graduellement les sans-travail. La hausse dans les prix des produits de la ferme laisse entrevoir de meilleures perspectives agricoles pour l'avenir.

dernier, a été la sécheresse qui a sévi dans l'ouest du Canada et dans le nord-ouest des Etats-Unis et qui a réduit les revenus provenant du transport du grain et des autres produits.

Table with 3 columns: C.P.R., So, and values for years 1925-1936 and averages.

Amélioration En dépit de la maigre récolte de l'an dernier, les recettes brutes de la compagnie se sont accrues de 8.1 p.c. dans le premier trimestre de 1937, et les recettes nettes de 28.8 p.c.

Les salaires A la suite de longues négociations avec les représentants des employés pour faire disparaître la réduction de 10 p.c. ordonnée il y a quelques années, la compagnie a consenti à rétablir les anciens salaires de base et ceux-ci reviendront graduellement à leur ancien niveau d'ici au 1er avril 1938.

Matériel et outillage Le programme de l'année comprend aussi le conditionnement de 141 wagons de voyageurs. Les wagons touristes et les wagons-équipés de la sorte serviront surtout au service transcontinental et augmenteront, espère-t-on, le trafic-voyageurs sur longue distance à travers le Canada.

La concurrence Aucune mesure n'a été prise encore pour éliminer les anomalies qui existent à un degré avancé dans la situation du transport dans ce pays. Les chemins de fer canadiens subissent encore la concurrence débridée des autres moyens de transport par route et par eau.

Résultats de 1936 Le résultat des opérations de 1936 a déjà été publié: les bénéfices ferroviaires ont augmenté de \$913,587, les revenus d'autre provenance, de \$2,053,027; les charges fixes ont diminué de \$246,639. Le solde à reporter au compte de pertes et profits s'est fixé à \$6,029,183, soit \$3,197,100 de plus qu'en 1935.

Poli Liquide frottage "ÉLÉGANTE" pour PLANCHERS PRÉLARTS en vente partout BEAVER PRODUCTS

Au Conseil législatif

Séance d'un quart d'heure — Ajournement à lundi

Québec, 7. — Le Conseil législatif a tenu, mercredi après-midi, une séance qui a duré tout au plus un quart d'heure. Elle était sous la présidence de M. Alphonse Raymond.

Le Conseil législatif a adopté en troisième lecture le bill modifiant les limites de la municipalité scolaire de Longueuil avec un amendement, ce qui a permis à M. Georges Simard de ne pas s'opposer à la proposition de cette mesure comme il l'avait fait avant l'amendement suivant, qui a été adopté: "Nonobstant les dispositions de l'article 78 de la loi de l'Instruction publique — S. R. Q. 1925, ch. 133 — chaque municipalité scolaire intéressée au présent bill gardera son actif dans les limites modifiées par la présente loi et restera responsable de son passif sans remise ni recours de part et d'autre."

M. Simard s'était opposé au bill sous prétexte qu'il n'approuvait pas en principe qu'une municipalité qui avait besoin d'argent aille en chercher dans les petites municipalités environnantes.

Le Conseil législatif a adopté aussi, en troisième lecture les deux bills suivants: Loi concernant le chemin de fer Temiscamingue et Abitibi; Loi concernant certains règlements dans la municipalité de Mont-Réal-Est.

En deuxième lecture, le Conseil a adopté le bill concernant le chemin de fer du nord-ouest de la province.

Placements britanniques au Canada

Ottawa, 7. — L'article suivant a paru dans les journaux canadiens du matin: "Londres, 3 mai. — (C. P.-Havas). — Le Dr E. L. Burgin, sous-secrétaire du Board of Trade, a déclaré ce soir à la Chambre des Communes que les placements britanniques outre-mer sont estimés à \$3,800,000,000 (\$18,734,000,000). Comme il n'existe pas d'estimations officielles, le Dr Burgin a déclaré à la Chambre que cette estimation brute venait de sir Robert Kindersley, qui divise ainsi les placements: Canada, \$530,000,000; Australie, \$540,000,000; Nouvelle-Zélande, \$150,000,000; Afrique du Sud, \$280,000,000; Argentine, \$440,000,000; le reste dans d'autres pays.

Les anciens du Mont-St-Louis

Le dimanche 9 mai, aura lieu la 18e réunion générale de l'Association des Anciens Elèves du Mont-Saint-Louis. Le programme comprendra: 9 h. 30, messe; 10 h. 30, enregistrement; 11 h. 15, assemblée; 12 h. 30, dîner.

Au Mexique

Mexico, Mexique, 7 (A. P.). — Les catholiques mexicains ont remporté une nouvelle victoire dans leur lutte pour la pratique de leur religion. La Cour suprême a invalidé une loi de l'Etat de Chihuahua, qui limitait à un seul prêtre catholique l'exercice du saint ministère dans l'Etat.

Anciens de Plessis

Tous les anciens élèves de l'École Plessis sont invités à assister à la messe célébrée en l'honneur de Saint Jean-Baptiste de la Salle, dimanche 9 mai en l'église du Sacré-Coeur-de-Jésus. Réunion dans la cour de l'école à 10 h. a.m.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

La part des Juifs dans le gouvernement de la Russie

Canadian Jewish Congress, 2040 rue Bleury, chambre 15, Montréal: S. W. Jacobs, c.r., m.p., président; Nathan Gordon, c.r., vice-prés.; O. B. Rogor, vice-prés.; le rabbin S. Frank, vice-prés.; F. I. Spielman, trésorier hon.; H. M. Caiserman, sec. gén.; Lyon Cohen, prés. hon.; A. J. Freiman, vice-prés. hon.; E. Scheuer, vice-prés. hon.; Peter Bercovitch, c.r., vice-prés. hon.; M. J. Finkelstein, vice-prés. hon.; S. Belkin, vice-prés. hon.; E. L. Frankel, vice-prés. hon.

Le 3 mai, 1937.

Cher monsieur, Vous êtes sans doute au courant qu'une propagande universelle de l'organisation allemande met en circulation de plus en plus, divers rapports affirmant que les têtes dirigeantes du bolchevisme russe sont des Juifs et que le bolchevisme russe n'est qu'un instrument juif pour obtenir la domination mondiale.

Nous sommes maintenant en position de vous fournir des informations, comme vous pouvez le constater, que nous avons reçues de sources de haute valeur, dont l'intégrité ne peut être mise en doute, montrant la part juive dans le gouvernement russe bolchevique. Bien à vous, H. M. CAISERMAN, Secrétaire général.

LA VRAIE PART JUIVE DANS LE GOUVERNEMENT BOLCHEVIQUE

Le gouvernement réel de l'U.R.S.S. n'est pas le Conseil des Commissaires du Peuple avec Molotoff comme dirigeant, ni la présidence du Comité exécutif central sous la direction de Kalinin, mais bien le politbureau du parti communiste russe. Le politbureau a le contrôle de la politique intérieure et extérieure, change les délégués de postes ou en appointe de nouveaux, approuve les décrets internationaux et ainsi de suite. Aucune décision ou action d'importance n'est prise, concernant des questions de principe ou d'ordre sans avoir été au préalable approuvée par le politbureau. Le Conseil des Commissaires du Peuple sert de bureau d'exécution pour les ordres venant du politbureau.

- Les membres du politbureau élus en février 1934 au dernier congrès du parti sont les suivants: 1. Staline, 2. Molotoff, 3. Kaganovitch, 4. Voroshiloff, 5. Kalinin, 6. Ordshonikidze, 7. Kuibisheff, 8. Kiroff, 9. Andreoff, 10. Kossior (Stanislav). Députés: 1. Mikoyan, 2. Tshubar, 3. Petrovsky, 4. Postysheff, 5. Rudzutak. En 1936 deux nouveaux députés furent élus: 6. Shdanoff, 7. Eiche.

Des membres, ci-haut mentionnés du politbureau, trois (Kiroff, Kuibisheff et Ordshonikidze) sont morts. Kiroff et Kuibisheff furent remplacés par Mikoyan et Tshubar. Petrovsky sera probablement le remplaçant de Ordshonikidze. De sorte que maintenant le politbureau se compose de Staline, Molotoff, Kaganovitch, Voroshiloff, Kalinin, Andreoff, Kossior, Mikoyan, Tshubar et Petrovsky. Les députés sont: Postysheff, Rudzutak, Shdanoff et Eiche. Ceux-ci sont les seuls et les vrais maîtres de l'U.R.S.S., ayant pouvoir complet et absolu, si le mot peut encore avoir quelque signification sous la dictature absolue de Staline.

La nationalité des membres du politbureau est comme suit: Un Géorgien: Staline; Un Arménien: Mikoyan; Un Juif: Kaganovitch; Deux Ukrainiens: Petrovsky et Tshubar (Vlass); Quatre Russes: Molotoff-Skriabin, Kalinin, Voroshiloff et Andreoff. Le dixième membre du politbureau, Stanislaw Vikentevitch Kossior, est issu d'une famille polonaise complètement passée à la domination russe. Des quatre députés, deux (Postysheff et Shdanoff) sont Russes, un (Rudzutak) est Latonien (autrefois du gouvernement de Kurland). Eiche est probablement lui aussi un Latonien.



M. EUGENE JOLY, président du bureau de direction de l'exposition agricole de Montréal, qui aura lieu à Kings Park, terrain de courses, du 9 août au 17 août 1937, inclus.

Important jugement du juge Marin

Mercredi, le juge Marin a rendu un de ses plus importants jugements depuis le début de l'année. Il s'agit du procès du maître-coiffeur Oscar Lafond, 906 De Bullion, accusé d'avoir le 26 février dernier, exigé pour le prix d'une coupe de cheveux, une somme inférieure à celle fixée par l'arrêté ministériel 1724, ayant trait au salaire des employés travaillant sous la protection des conventions collectives du travail. La défense avait nié la constitutionnalité de l'arrêté en question. Le juge Marin, en rendant son jugement déclare au contraire que l'arrêté qui fixe le prix imposable au client par le coiffeur est "constitutionnel et intra-vires", le barbillon dans ce cas louant ses services au client, et tous deux étant le premier considéré comme l'employeur et le second, comme employé. En foi de quoi le juge trouve l'accusé coupable et le condamne à \$1.00 d'amende et aux frais ou à 8 jours de prison.

Le tarif de nuit, excepté dans le cas des communications à faible distance, est en vigueur chaque soir à sept heures et toute la journée du dimanche.

Voyages cubains EXPOSITION PARIS 30 Jours Inoubliables \$209 DONT 13 A PARIS. Départs hebdomadaires de Montréal et Québec. Passages aller et retour en 3ème moderne; cabine et tous repas à bord. Train spécial Havre-Paris et retour. Hôtel location centrale à Paris et tous petits déjeuners — chambre à 2 (léger supplément chambre à 1 lit). Visite en autocar avec guide: Paris, Versailles et Malmaison. Carte légitimation donnant droit à 10 entrées à demi-tarif à l'Exposition et autres privilèges. L'Éclairage majoration passages à l'aller du 15 juin au 16 juillet et au retour du 13 août au 17 septembre. GRANDE DEMANDE, S'INSCRIRE TOT. LE DEVOIR - VOYAGES 430 Notre-Dame Est - (Blair 3361) - Montréal

C'est le Jour des Mères ... dimanche prochain! Téléphoner à votre mère en son jour. Ce geste sera tellement significatif pour elle — et pour vous aussi. Et maintenant, cela va sans dire, le tarif de nuit s'applique toute la journée du dimanche. Non seulement le coût est-il modique mais vous pouvez téléphoner en tout temps de la journée et bénéficier du tarif d'aubaine. G. M. GRANT, Gérant

Feuilleton du "Devoir" Ô MON BEL AMOUR par CLAUDE MARLY (Suite) — Oh! la jolie chatte! faisait Patricia avec un cri aigu d'extase. Minette, Minette, viens, ma jolie. La bouche pincée, les mains balantes dans ce qui voulait être de la timidité, les cils battant "en modestie", comme elle disait, Patricia articulait nettement: — Elle s'appelle Mouchni, madame, c'est une chatte si-amoi-se. — Anne ne pouvait s'empêcher de rire. — Attends, lançait Patricia, je n'ai pas fini. Elle s'assessait sur le bord de sa chaise, prenant un air de méditative admiration.

Mais le jour de la semaine qu'elle aimait entre tous, c'était le dimanche, le "jour de papa". Le docteur Le Hurlin s'arrangeait pour pouvoir consacrer toute cette journée à sa famille, et sa fille en prenait la meilleure part. Quelque temps qu'il fit, ils disparaissaient tous deux dans l'après-midi et ne reparaissent que le soleil couché. S'il faisait beau, c'était de longues promenades, autrement, ils allaient dans un musée, au cinéma ou à quelque exposition. Le docteur ne cachait pas sa fierté de promener cette belle fille à son bras et il s'amusait à la faire parler, se croyant ainsi au courant de tous ses petits secrets. — Que pense la Chatte de l'attitude de sa cousine en ce moment. Lui demandait-il au cours d'une de leurs promenades. Elle a l'air d'avoir enfin remarqué que Renaud existait? — Je ne sais pas, avait répondu Patricia en surveillant le bout de ses souliers qui lui apparaissaient alternativement au fur et à mesure de sa marche. — Comment, tu ne sais pas! Je sa fille. Vous oubliez que, bien que

longues, mes jambes ne sont tout de même pas aussi grandes que les vôtres, papa. — En langage clair, cela veut dire: parlons d'autre chose. Parfait, revenons-en à Anne. Et le docteur Le Hurlin glissa le bras de sa fille sous le sien. — Pour commencer, je ne suis pas tout à fait satisfait de la mine de cette jeune personne et j'ai peur qu'il n'y ait à cela une cause d'ordre psychologique qui m'échappe. Je n'ai jamais caché mes intentions à Renaud et j'espère que ce bémol ne se conduira pas comme un âne, par-dessus le marché. Qu'en dis-tu, jeune Chatte. — Je ne sais pas, répondit Patricia en riant de sa réponse. Je n'ai pas une conversation très variée, aujourd'hui, n'est-ce pas, docteur? — En effet. Et d'un grave ton professionnel, son père ajouta: — Tirez la langue, dites: aaahhh. C'est bien ce que je croyais, c'est le cœur qui est atteint. Patricia se sentit rougir sous le regard de son père, mais la gaieté

l'emporta sur la gêne. — C'est cela que vous dites à vos clients avant de les couper en morceaux? Vous n'avez pas honte, docteur, de tourner ainsi en dérision votre noble profession? Revenus à leur point de départ, le docteur et sa fille, pour la troisième fois, firent le tour de la place des Vosges. Place silencieuse et déserte en cet après-midi de février, car il faut les beaux dimanches d'été pour y attirer du monde. Habitant Auteuil, la fille et le père avaient donc dû traverser plus de la moitié de Paris pour venir se promener là. Le Bois, pourtant était tout à fait proche. Patricia disait qu'elle aimait le visage des choses et que ce visage à elle d'expression. De bonne heure elle avait appris à connaître cette ville extraordinaire qu'est Paris, qui a peut-être moins de caractère que d'autres villes, mais tellement "à l'âme". Le visage de la Nature est le même partout, il suit le cours irrésistible des saisons et son charme s'impose aux sens. C'est pour cela qu'il est tant de bons peintres de paysages. Mais les maisons, les

monuments, ces créations de l'homme, ont un charme qui en appelle uniquement à son esprit et, comme un livre, il faut vouloir le lire pour savoir ce qu'il peut nous apprendre. Par ce jour gris de février, la jeune fille avait été tentée d'aller revoir cette place formée par des maisons de brique rose juchées sur leurs arcades. Elle devait avoir son air de provinciale, retraquée, secrète, un visage de temps passés qui cacherait ses rides, aujourd'hui, sous une voilette de grisaille. Elle choisissait ainsi ses promenades selon les éclairages et ne se rendait jamais à l'hôtel de Sens que par un jour torride, pour en goûter davantage l'ombre humide et la sensation d'oasis après le dédale parcouru des rues étroites et étouffantes. (A suivre) Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), editrice-propriétaire — Georges Falaize, directeur-gérant.



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Assemblée chez les Sourdes-Muettes

Présidence de Mme L.-J. Tarte — Causerie de M. J.-M. Gauvreau

Vendredi après-midi avait lieu la dernière assemblée de la saison des dames bienfaitrices de l'Institut des Sourdes-Muettes...

Mme Laberge, et la trésorière Mme Hingston. Les prochains soupers aux huîtres...

On annonce une soirée littéraire et musicale pour le 19 mai, à 7h. 45 du soir.

M. Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du Meuble, a donné une causerie sur l'artisanat...

M. Gauvreau a expliqué que tous les artisans de la campagne méritent que l'on s'occupe d'eux pour leur apprendre à utiliser les bois de nos forêts...

L'habileté manuelle et l'ingéniosité sont les caractéristiques des élèves ruraux et le confondateur rapporte l'histoire des travaux et des succès des frères Lebrun...

Glanures et... critiques

Quelle chose curieuse et intéressante que d'étudier l'origine des noms de villes, de rues ou de places publiques de son pays...

Les Indiens et les Français se sont partagés l'honneur de baptiser nos lacs et nos rivières. Ceux-ci avaient l'imagination très vive...

Canada (Kannata) est d'origine huronne et signifie "Grand village ou Amas de cabanes". Québec (Kebec) de même origine s'explique...

Quand on se souvient aussi de nos héros de 1837. Quant à nous, vu le Congrès de la Langue française, nous pourrions peut-être exiger...

Cantique pour la fête des Mères

Reine céleste, ô Notre Dame, Avec nos coeurs réçois nos chants; Ecoute l'hymne de notre âme, C'est la prière des enfants.

Tu l'as vécu, l'amour immense, Epouse chaste, Vierge au lia, Ne redoutant pas la souffrance, Mère, quand tu baisais Ton Fils.

De nos foyers sois la gardienne, Près des berceaux, viens, penche-toi; Soutiens la mère canadienne, Et de ses fils garde la foi.

Montréal, mai 1937. Ce cantique peut s'adapter à la mélodie de Jésus, de ta prison si chère, de Létourneau, comme à l'air des Mamans, de Botrel.

Recettes éprouvées

ŒUFS BROUILLES AVEC SAUCE AUX TOMATES

6 œufs, 1 1/2 tasse de tomates, 2 cuil. à soupe de sucre, 4 c. à soupe de beurre, 1 tranche d'oignon, 1 cuil. à thé de sel, 1-4 c. à thé de poivre.

Faites mijoter les tomates et le sucre cinq minutes. Faites frire le beurre et les oignons cinq minutes. Enlevez l'oignon et ajoutez les tomates, les assaisonnements et les œufs légèrement battus.

ŒUFS BROUILLES AUX POIS

Mélangez six œufs avec un demi-tasse de lait, Assaisonnez de sel et de poivre; ajoutez une demi-tasse de pois. Brouillez lentement dans une casserole beurrée.

Mots d'enfants

Gisèle, en rentrant de l'école, raconte que sa maîtresse leur a parlé de la poule qui couve des œufs, et elle a été émerveillée d'apprendre qu'au bout de vingt et un jours...

C'était la même qui disait, alors qu'on parlait de chômage devant elle: "Du travail, aujourd'hui, il n'y en a plus qu'à l'école!"

Avis aux membres de la récollection mensuelle de Marie-Réparatrice

Il est rappelé aux membres de la Récollection mensuelle que leur pèlerinage annuel aura lieu dimanche, 9 mai, à 8h. 30, en la chapelle de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal, Outremont.

Aux anciennes de l'Académie Marchand

C'est dimanche le 9 mai que les Anciennes de l'Académie Marchand auront le plaisir d'entendre Mlle Hermine Lanctôt qui donnera une causerie, à la salle paroissiale St-Jacques, 443 rue Sainte-Catherine est, à 3h. p.m.

Retraite de vocation

Une retraite de vocation aura lieu du 20 au 23 mai, au Mont-St-Anne, rue Sainte-Catherine, sous la direction de M. l'abbé E. Gaudry, aumônier.

La peur des huîtres

Les autorités de Pool Harbor, sur la Manche, sont dans la déso- lation. Jusqu'à cette année, Pool Harbor était un centre ostréicole important. La récolte s'élevait, en effet, à 2 millions d'huîtres. Or, cette année, on a constaté avec stu- peur que les lits d'huîtres avaient disparu, complètement disparu. Le mystère reste impénétrable.

Les arts domestiques

Une exposition des travaux accomplis par les élèves, aura lieu à l'École d'Éducation Familiale et Sociale, 1215 est, Boul. St-Joseph, samedi et dimanche prochains, les 8 et 9 mai, de deux à dix heures du soir.

On y trouvera, les plus utiles enseignements concernant les pratiques ménagères modernes. Des démonstrations de tissage, par les élèves elles-mêmes, des explications concernant les diètes, la pédagogie maternelle etc., ajouteront un haut intérêt au magnifique déploiement d'art culinaire, de travaux à l'aiguille, d'arts décoratifs, etc.

Enfin, une section tout entière sera consacrée aux travaux manuels de toutes sortes, accomplis par les enfants de 5 à 12 ans. Les mamans inquiètes des loisirs de leurs petits enfants y trouveront des idées toutes nouvelles pour occuper les vacances prochaines. Entrée gratuite.

Partie de cartes

On prépare avec beaucoup d'entrain la dernière partie de cartes de la saison au bénéfice de l'Œuvre de la Soupe et organisée par les Dames de charité sous la présidence de Mmes Maxime Brisebois, Jean Brisebois et J.-A. Péloquin, le mardi, 11 mai, à 2 h. 30 de l'après-midi, au Conseil LaFontaine, 480, rue Sherbrooke est. Un thé d'honneur sera donné à cette occasion et Mgr Conrad Chaumont, directeur de l'action catholique en sera le principal invité.

Neuvaine de réparation

Samedi, 8 mai, 8e jour de la neuvaine de Réparation, aura lieu, à la messe de 8 heures, célébrée par le R. P. Gauthier, C.J.M., le pèlerinage des membres du cours de religion et des Nobilités. Voici les autres pèlerinages qui se succéderont d'heure en heure aux pieds du Saint-Sacrement durant la journée: 9 heures, académie Marie-Anne, S.S.A., 10 h., Croisés de Saint-Etienne et académie Saint-Etienne de sembler par M. l'abbé R. Oulmet, directeur; 11 h., Croisés de Saint-Tréme et Ecole Sainte-Joanne de Champlain, sermon par M. l'abbé Henri Esay, directeur; 2 h., Ecole Dollard des Ormeaux, jeunes filles; 3 h., Guides catholiques de Montréal, sermon par M. le chanoine Drouin, aumônier général; 4 h., membres de l'Œuvre de l'Adoration de Marie-Réparatrice; les frais du chant seront faits par le pensionnat Mont-Royal, S.S.J.-M.; 5 h., Jeunesse ouvrière catholique; 8 h., Association des voyageurs de commerce et Enfants de Marie de St-Eusèbe; le salut solennel sera chanté par le chœur de Saint-Eusèbe, et la bénédiction donnée par le R. P. A. Dubois, S.J., aum. adjoint des voyageurs de commerce. Tous les fidèles sont invités à se joindre aux différents pèlerinages du soir.

Pèlerinage du Foyer

Le pèlerinage annuel du Foyer aura lieu demain matin, à 7 heures, à la chapelle Notre-Dame de Bonsecours. Toutes les pensionnaires et les amies de la maison sont instamment invitées.

Pèlerinage à Bonsecours

Les Dames de la Sainte-Famille de Notre-Dame feront leur pèlerinage annuel à Bonsecours, mardi prochain, 11 mai, à 8 heures.

Feu Mme H.-C. Cabana

Sherbrooke, 7. — Mme Hubert-C. Cabana, veuve du premier maire de langue française de Sherbrooke, est décédée hier à la demeure de son fils, Me C. Cabana, à Sherbrooke. Elle était âgée de 96 ans et avait passé presque toute sa vie dans les cantons de l'est. Elle avait épousé, il y a soixante-et-onze ans, M. Hubert-C. Cabana qui devait devenir le premier maire de langue française de Sherbrooke. Elle en eut quinze enfants dont cinq lui survivront: une fille, Mme A.-P. Dorais, de Montréal; quatre fils: MM. C. Cabana, avocat, et le Dr T. C. Cabana, de Sherbrooke; le Dr A. C. Cabana, de Magog et le Dr H. C. Cabana, de Mégantic. Lui survivent aussi huit petits enfants et vingt-cinq arrière-petits-enfants.

Mort de Mme C.-W.-S. Dunn

PETITE-FILLE DU COLONEL FITZGIBBON

Québec, 7. (G.P.) — Mme Charlotte Dunn, veuve de C.-W.-S. Dunn, est décédée à Québec à l'âge de 80 ans.

Elle était la petite-fille du colonel James Fitzgibbon, dont les troupes furent sauvées d'une attaque américaine, grâce à l'héroïsme de Laura Secord, durant la guerre de 1812. Le colonel Fitzgibbon devait jouer un rôle de premier plan, lors de l'insurrection de 1837.

Survivait à Mme Dunn: deux fils, MM. C.-Gwynlllyn Dunn et C.-W.-S. Dunn, de Québec; un frère, M. James Fitzgibbon, de Toronto; une sœur, Mme J.-D. Moodie, de Calgary.

EATON La vente de RADIOS se continue 2.50 DE DEPOT LIVRE UN APPAREIL 1937. Il ne reste que quelques jours pour profiter de ce bas prix et de ces conditions si commodes. 4 MODELES AU CHOIX A un seul bas prix AU COMPTANT 59.95 Et à conditions de paiement faciles: 2.50 de DEPOT, le soldé — plus un supplément équitable — en 18 versements mensuels. Voici un de ces appareils — venez voir les trois autres. Avec chacun de ces appareils vous recevrez A TITRE GRACIEUX une copie du programme-souvenir officiel du Couronnement, décrivant le défilé, ce qui vous permettra de suivre l'émission à la radio. Radios, au cinquième. T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE PATRON VENNET. 4296-4297-4298-4299 — TABLIERS DE DAMES, superbes modèles pour tous les goûts à exécuter comme suit: Chacun de ces patrons à tracer 25c; perforé, 50c; au fer chaud, 35c. Etampé sur bon coton jaune, 25c; sur superbe coton jaune, 35c; sur broadcloth de couleur, bleu, rose, vert ou jaune (prix régulier, 40c) special, 2 pour, 59c. Coton à broder pour, chacun 20c. Circulaire de baptême, 5c; circulaire religieuse, 5c; circulaire de nappes, 5c. Abonnez-vous à notre Revue Mensuelle de broderie et musique, 12c seulement par an.

COUPON DE COMMANDE N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande. VENDREDI 7 MAI 1937 Ci-inclus pour patrons Nos. Nom Adresse

Décès d'une religieuse Saint-Hyacinthe, 7. — (D.N.C.) La R. Soeur Sainte-Philippine, des Soeurs de La Présentation-de-Marie, est décédée à la maison-mère du sa communauté, à Saint-Hyacinthe, à l'âge de 63 ans. La défunte était originaire de cette ville, fille de feu Pierre Péloquin. Elle laisse trois frères, Pierre et Henri, de Saint-Hyacinthe; Joseph, de Pawtucket, R.I.; cinq soeurs, Mmes Emilie Chagnon (Alice), et Alexandre Péloquin (Rose), de Nashua, N.H.; Hormisdas Mongeau (Eugénie), de Saint-Hyacinthe; Auguste Grenier (Blanche), Montréal; et Lionel Deschambault (Angela), de Sainte-Thérèse de Blainville. La défunte était en religion depuis environ 45 ans. Directrice à St-Hyacinthe Saint-Hyacinthe, 7. — (D.N.C.) La R. Soeur Marie-du-Rosaire, des R.R. SS. de La Présentation-de-Marie, a été nommée directrice de l'Académie Notre-Dame-de-Lorette, de cette ville, en remplacement de la R. Soeur Marie-Saint-Antoine, malade depuis assez longtemps. Cette dernière est présentement à la maison-mère de la communauté, à Saint-Hyacinthe.

Elle a tout L'ENTRAIN que lui donne le Shredded Wheat VIVE, le regard joyeux, vigoureux et pleine de vie toujours bien portants et pour cela, donnez-leur régulièrement du Shredded Wheat. Il regorge de la précieuse propriété du blé entier, telle que fournie par la nature, et il confère à l'organisme tout ce qui est nécessaire pour sa nutrition et sa vitalité. Servez-leur du Shredded Wheat tous les matins, avec lait chaud ou froid. C'est l'aliment naturel idéal pour tout le monde. THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD. Niagara Falls, Canada. 12 gros biscuits dans chaque boîte. Chaque jour, donnez du Shredded Wheat à vos enfants! Avez-vous besoin de bon lit? Adressez-vous au Service de Librairie de "Derrot", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Vous pouvez SAVOURER jusqu'à la FRAÎCHEUR dans le BEURRE JOUBERT Joubert connaît le beurre comme il connaît le lait et la crème et le directeur de la vieille firme Joubert vous dira que ces trois produits — le beurre Joubert tout comme les autres — tirent les neuf dixièmes de leur saveur si marquée de leur fraîcheur. C'est pourquoi Joubert fait son beurre au jour le jour, l'enveloppe, le met en boîtes dès la sortie de la baratte et s'empresse de le livrer aux épiciers ou à votre propre porte suprêmement savoureux et nourrissant. Quand vous précisez le nom Joubert vous prononcez le mot synonyme à la fois de saveur et de fraîcheur. Goûtez au beurre Joubert, aujourd'hui. SA SAVEUR DIFFERENTE LUI VIENT D'UN PROCÉDE DIFFERENT DE FABRICATION. 4141, RUE ST-ANDRÉ FR. 3121 Succursale N.-D.G. DE 3561 Lait - Crème - Breuvage au Chocolat - Beurre - Fromage - Œufs

# La régie provinciale de l'électricité

## La loi Duplessis adoptée en troisième lecture — MM. Drouin, Hamel, Grégoire et Chaloult votent contre, avec le groupe Bouchard

### Cette loi entrera en vigueur le 1er septembre prochain

Québec, 7.—Au début de la séance de la Chambre, mercredi après-midi, les différents présidents d'comités présentèrent leurs rapports respectifs où l'on voit que les comités demandent de prolonger jusqu'au 12 mai prochain le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés et publics.

Les rapports sont adoptés.

M. Bastien, député de Berthier, dit que mardi après-midi on a converti en motion une question qu'il avait posée, mais qu'il n'a pas encore vu la réponse malgré qu'elle devait être produite l'après-midi même.

M. Duplessis répond que la réponse a été faite, puis envoyée au département du secrétaire provincial, qui va compléter et envoyer la réponse incessamment. M. Bastien s'explique, puis demande quand on va répondre à la question no 4, qui demande un état comparatif des employés du bureau du premier ministre en 1931 et 1937, à Montréal.

M. Duplessis — La réponse est simple, à bien des points de vue. Sous l'ancien régime l'édifice du gouvernement à Montréal avait été converti, partiellement, au point qu'on y avait aménagé des locaux extraordinaires, à tel point qu'on y trouvait salle de bain et salle de réception. On n'a pu trouver à quel ministre pareil déploiement pouvait bien servir.

Quant au nombre des employés sous l'ancien régime, la recherche n'est pas facile à faire, car il faut fouiller dans les comptes publics, qui sont un embrouillamini incompréhensible. Le gouvernement actuel serait prêt à indiquer tout de suite le nombre actuel des employés au bureau du premier ministre, mais ce n'est pas sa faute s'il doit faire des recherches pour l'année 1931. En attendant, le député de Berthier pourrait dire à la Chambre à quel service la salle de bain et la salle de réception (rires).

M. Bastien — Ce n'est pas une réponse à ma question.

M. Duplessis — Si, ça peut y avoir trait, car il devait y avoir un employé par un devoir de soin du savon.

poser un amendement alors?

M. Bastien. — Je comprends que le premier ministre cherche des approbations partout. Tout le monde le désapprouve. Qu'il lise les journaux de Montréal.

La clause est adoptée et l'on s'attaque à la septième qui dit que la régie a un pouvoir général et complet de surveillance et de contrôle sur les entreprises des distributeurs.

**Le Dr Hamel**

M. Hamel dit qu'il est certain que la Commission des Services publics avait le même pouvoir. Il a été cependant prouvé que le contrôle par les commissions est inefficace. Il cite à l'appui l'opinion de M. Gagnon, l'ancien ministre de Washington. Il fait ensuite allusion à des articles parus dans les journaux de l'Ontario pour dire qu'on constate déjà que les compagnies ne craignent pas la législation du gouvernement. "Voici, dit-il, qu'on réalise que les dividendes ne seront pas affectés parce que les réductions qu'on obtiendra seront quasi dérisoires."

M. Duplessis — Le chef de l'opposition s'est levé à l'appel du bill. Il a présenté un amendement qu'il a dit secondé par le député de Québec-Centre qui était alors absent de la Chambre. Lorsque le député fut arrivé, je lui ai demandé s'il était vrai qu'il secondait l'amendement. Il faut évidemment qu'ils se soient rencontrés auparavant. C'est son affaire au député de Québec-Centre. On choisit les amis qui nous conviennent. Je ne mets pas en doute sa bonne foi mais ses renseignements. Il n'a certes pas lu la loi.

M. Hamel — On n'a pas le droit de répéter comme hier que je n'ai pas lu la loi. Qu'on discute le bill. Je l'ai lu et je le comprends; on le verra!

haine contre le premier ministre qui le fait agir. Je lui parle ici en ami.

**Le Dr Hamel.** — Je remercie le premier ministre de l'intérêt qu'il me porte. Je ne crois pas qu'il y ait seulement des canailles dans la province. En effet, je n'ai pas assumé ici la tâche de salir des réputations. Je considère que la réputation d'un homme est quelque chose de trop précieux. J'ai eu ici dans l'opposition de quoi salir tous les députés, mais je n'ai pas voulu me servir de cela, considérant que c'était indigne.

**L'inefficacité des commissions**

Le député de Québec-Centre dit qu'il prend ses renseignements où ils se trouvent. Il puise à Ashington parce que c'est là qu'est le centre du trust de l'électricité. Il prend ses exemples aux États-Unis, en Ontario, au Manitoba et à Westmont parce que là on a fait la lutte au trust électrique. Il ajoute que les commissions de contrôle ont prouvé leur inefficacité, surtout quand on va permettre le mouillage des stocks ainsi que le fait la nouvelle loi, comme on le verra par la suite.

Le député de Berthier prend la parole et déclare que le premier ministre et le ministre du Travail veulent embrouiller la question en parlant de la Commission des services publics, sachant bien que cet organisme n'a plus de contrôle sur la question de l'électricité depuis l'institution de la Commission en 1935.

Le premier ministre dit qu'il n'y a pas de monopole de l'honnêteté, continue M. Cléophas Bastien; le premier ministre est en train de s'appliquer le cilice, il se fustige lui-même avec son fouet d'angora, il s'humilie, lui, le monopoleur des bons mots.

M. Boyer. — Je salue un point d'ordre et je demande que l'on revienne à l'article.

M. Bastien. — Le député de Châteauguay est d'une extrême sévérité; il m'arrête au moment où je suis en train de faire l'éloge du premier ministre.

**38 ans à ne rien faire**

M. Duplessis. — Le député de Berthier parle de la Commission des Services Publics. D'abord, il admet qu'avant 1935 le régime dont il faisait partie n'a rien fait. Pendant 38 ans, ce régime a laissé exploiter les consommateurs dans cette province. Nous, en moins d'un an, nous avons fait quatre choses, et, ils ont pris 38 ans pour ne rien faire. La Commission des Services Publics avait le contrôle absolu sur les lignes de transmission, les fils et les poteaux, elle pouvait refuser quoi que ce soit.

**"Ça fait mal"**

Le député de Québec-Centre dit que ça fait mal d'être traité injustement. Il a raison. Ça fait mal quand on se fait injurier basement, et je le sais. Quand, par exemple, on dit sur des pancartes: "Maurice, où as-tu pris ton argent?" A-t-on assez l'insulte et l'insulte contre un homme qui a ses défauts, mais qui est honnête, M. le président. Je sais que ça fait mal et j'espère que c'est une confession que fait le député de Québec-Centre pour qu'il lui donne l'absolution, sinon le pouvoir. Et je dis à ceux qui préchent le respect des réputations, je leur dis comme celui qui a été le plus injurié sur la terre: "Filles de Jérusalem, pleurez sur vous."

Le Dr Hamel. — M. le président, j'ai fait la campagne dans la Beauce et je n'ai injurié personne. J'en appelle comme témoins les reporters qui y étaient. Je suis pour la lutte, mais pas avec des moyens infects. Des campagnes comme celles-là, je n'en supporte pas. Je ne suis pas pour les luttes basses. Je suis pour les luttes politiques, pas autre chose. S'il y a eu des enseignes malheureuses, je n'en suis aucunement responsable. Et je dirai mieux; on m'en a soumis une jour et j'ai dit: je n'en veux pas.

M. Chaloult. — On a parlé de réputations. J'ai fait la lutte... Le Dr Trudel. — J'ai permis au député de Québec-Centre de répondre au premier ministre, mais je ne permets pas que l'on reste plus longtemps en dehors de l'article 7.

**M. Chaloult demande le vote**

M. Chaloult veut reprendre la parole, mais le président maintient sa décision et demande qu'on passe à la décision du président. Le Dr Trudel fait rapport à l'Orateur qui préside au vote. La décision du président est maintenue par un vote de 50 à 13, les nationaux dissidents, y compris le Dr Marcoux, volant contre.

M. Bastien ajoute quelques remarques à celles qu'il avait déjà faites. L'article 7 est ensuite adopté.

**Enquêtes**

L'article 8 dit que la Régie peut inventorier tous les biens des distributeurs et faire des enquêtes sur la structure financière, les livres et méthodes de comptabilité, les taux, les recettes, les profits, les salaires et en général toutes les opérations des distributeurs. Et il décide de plus que ces enquêtes doivent être conduites avec toute la célérité humainement possible.

Le Dr Hamel demande comment on peut concilier cette célérité avec le dernier article du bill qui dit que la loi entrera en vigueur le premier septembre 1937. M. Duplessis dit qu'il faut organiser de pied en cap la commission et que le gouvernement n'a pas la génération spontanée.

physique ce sont les biens immatériels et corporels.

M. Bouchard rétorque que c'est la première fois qu'il entend dire que des choses physiques sont immatériels.

M. Duplessis explique que les choses immatérielles sont la franchise, etc., l'actif physique, ce sont les bâtiments, les bureaux, l'argent en banque, les comptes recevables, les poteaux, etc.

M. Duplessis. — Nous disons: "Vous allez avoir sur l'actif physique tel que défini les choses corporelles..."

M. Bouchard. — Ça n'est plus immatériel. Nous sommes de la même opinion maintenant.

M. Duplessis. — Ça rappellera au chef de l'opposition quelque chose qui lui manque.

Le premier ministre continue à expliquer et dit que rien ne se fait tout seul. Il ajoute qu'il y a un principe de philosophie qui dit que rien ne se crée. Il cite alors divers articles de l'ancienne loi qu'il épluche en disant que c'est une phraseologie inextricable. Il précise qu'il n'y a dans la nouvelle loi pas un iota pour fixer les taux sur les obligations. La régie va être en état de limiter les taux, dit-il, parce qu'il y a une base définie et honnête.

M. Bouchard répète que cette loi ne change rien à celle de 1935, sauf que dans la fixation des taux de la loi de 1935, tenez le compte de la valeur réelle de l'entreprise et des capitaux réellement investis. Il dit qu'on ne lui fera pas croire que l'actif physique est constitué par des immatériels.

**Vote sur la troisième lecture**

Sur la troisième lecture du projet on prend le vote, à la demande de M. Duplessis, M. Bouchard ayant dit "sur division".

Pour la troisième lecture: MM. Duplessis, Gagnon, Fisher, Auger, Tremblay, Bilodeau, Dussault, Leduc, Elie, Coonan, Bertrand (Saint-Sauveur), Trudel, Lafleur, Béique, Choquette, Labbé, Tardif, Pouliot (Miss.), Bélanger, Bégin, Sauvé (Beauch.), Larochelle, Gaudreau, Lorrain, Boyer, Pelletier (Lotb.), Pelletier (G.-Nord), Larivière, Dubé (Tém.), Marier, Gagné, Taché, Auger (Gatineau), Caron, H. Barrette, Leduc (Soulanges), Langlais, Vachon, Fleury, Lesage, Tellier et Perron. — 42.

Contre: MM. Bouchard, Bertrand, Connors, Casgrain, Delagrave, Messier, Turcotte, Dansereau, Drouin.

**Amendement Bouchard**

M. Duplessis propose alors la seconde lecture de la loi instituant la régie provinciale de l'électricité.

M. Bouchard propose aussitôt un amendement portant que la Chambre s'oppose à la deuxième lecture du bill parce qu'il n'est pas de nature à protéger effectivement les consommateurs d'électricité.

M. le Dr Hamel a secondé l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: MM. Bouchard, Bertrand, Bastien, Berco-vitch, Connors, Casgrain, Lawn, Delagrave, Dansereau, Dumaine, Turcotte, Messier, Drouin, Hamel, Chaloult.

Ont voté contre l'amendement Bouchard-Hamel: MM. Duplessis, Gagnon, Auger, Tremblay, Trudel, Barré, Lafleur, Dussault, Leduc, Elie, Béique, Choquette, Castonguay, Larochelle, Labbé, Tardif, Boiteau, Bélanger, Bégin, Larochelle, Gaudreau, Lorrain, Boyer, Pouliot (Missisquoi), Pouliot (Gaspé-Sud), Pelletier (Gaspé-Nord), Pelletier (Lac-Brière), Bullock, Robinson, Bellemare, Leduc (Soulanges), Barrette (Terrebonne), Gagné, Taché, Larivière, Dr Félix Dubé, Langlais, Vachon, Fleury, Roy, Tellier, Barrette (Joliette), Dubé (Rimouski), Perron, Thibault, Marier, Lesage, Sauvé.

L'amendement a donc été rejeté par 49 voix contre 15.

La loi subit sa deuxième lecture et la Chambre se forme en comité plénier.

**Le venin de la loi**

Le Dr Hamel dit que les articles 11, 12 et 13 constituent tout le venin de la loi, parce que c'est de ces articles que les compagnies vont se servir pour cacher les mouillages de stocks. L'article parle de "rendement raisonnable", dit-il, et on ne définit pas ce qu'est le rendement raisonnable.

M. Duplessis — Voulez-vous que je vous le dise?

Le Dr Hamel — Oui, si vous voulez me donner un chiffre et non pas faire un discours.

M. Duplessis — Un rendement raisonnable, c'est un revenu basé sur la valeur réelle des biens, bâtiments, meubles, argent, comptes recevables, fils, poteaux, en d'autres termes, de l'entreprise strictement physique. Je n'inclus pas les débetures et les actions, parce que ce sont là un actif pour ceux qui les détiennent, mais un passif pour la compagnie. Et j'ajoute à ce rendement raisonnable sur les frais d'administration, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour payer les employés. C'est ça qui doit servir de base à la fixation des taux.

Le Dr Hamel — Ce n'est pas un chiffre que vous me donnez.

M. Duplessis — Quel serait le chiffre du député de Québec-Centre?

**Le tramway paiera un million**

M. Duplessis explique que ce pouvoir leur est donné par une autre clause et il en vient à parler de son fouet d'angora, qui vient de forcer la *Montreal Tramways* à payer un million à la ville de Montréal. "Grâce aux démarches du gouvernement, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que la *Montreal Tramways* s'est rendue aux demandes et aux injonctions du chef du gouvernement et qu'elle paiera le million qu'il lui demandait de payer. Il ajoute qu'il est heureux de rendre hommage à l'esprit de collaboration de la compagnie. Il ajoute qu'avec ce même fouet d'angora il a obtenu pour Montréal un montant de \$350,000 de la *Montreal Light, Heat and Bell Telephone*.

M. Bouchard demande si ce montant d'un million n'était pas dû par la *Montreal Tramways*.

M. Duplessis reproche au chef de l'opposition d'avoir été député pendant des années et d'avoir été ministre des affaires municipales et de ne pas savoir ce que contient le contrat de la *Montreal Tramways*. Il dit que M. Bouchard était écaré devant la compagnie, et de n'avoir pas réussi à empêcher de faire quelque chose pour son gouvernement outre le million et demi obtenu pour la ville de Montréal il a obtenu que les compagnies paient \$400,000 à la ville des Trois-Rivières.

M. Bouchard souligne que le premier ministre n'a pas répondu à sa question et il lui demande s'il n'est pas chicané avec M. Sèveré Godin parce qu'il a fait payer la compagnie.

M. Duplessis dit à M. Bouchard qu'il devrait savoir que c'est M. Julian-C. Smith qui peut et doit agir pour la *Montreal Tramways*.

M. Bouchard en revient à l'étude de l'article et dit que l'ancienne loi comportait une clause spéciale au sujet de la capitalisation des grandes compagnies.

**\$75,000 de profits sur les intérêts**

M. Hamel déclare que la compagnie même si elle a payé un million à la ville de Montréal fait encore un profit de \$75,000 sur les intérêts qu'elle a retirés sur ce montant. "Si on veut se servir du fouet pour tout de bon, on devrait l'utiliser pour protéger le dévouement des employés et ne permettre pas à la compagnie de se servir de l'argent de ses employés pour acheter de ses obligations ou encore des actions de la *Beauharnois*, de la *Consolidated Paper* et de l'*United Securities*."

M. Duplessis remarque que le député de Québec-Centre n'est jamais satisfait. Il lui dit que lui et ses amis multipliés par dix n'auraient jamais obtenu ce que le gouvernement a obtenu. Il ajoute que la compagnie pouvait invoquer le contrat et qu'il n'était pas sûr que le gouvernement ait le droit de le forcer à payer, mais qu'elle a compris qu'il valait mieux collaborer quand le chef du gouvernement parle.

M. Cléophas Bastien dit que le premier ministre veut des félicitations. Les ministériels crient: "A l'ordre!" Le député de Berthier demande s'il n'est pas vrai que l'échevin Jeanotte a dit que c'est un million et demi que la Compagnie des Tramways devait à Montréal et que le premier ministre a dit: "Contentons-nous d'un million".

L'article 10 est adopté. On passe au suivant qui dit: "Aucun distributeur ne peut exiger pour son électricité des prix plus élevés qu'il n'est nécessaire pour lui permettre de recouvrer les dépenses de l'entreprise et lui assurer un rendement raisonnable qui doit être basé sur l'actif physique du distributeur".

**L'achalandage**

L'article 12, qui est ensuite étudié, définit l'actif physique. Il dit qu'il comprend les droits que possède le distributeur dans toute franchise, incluant l'achalandage.

M. Bouchard prétend que l'on a tort d'inclure ainsi dans l'actif physique la franchise qui n'est que le droit de vendre de l'électricité dans une ville. Il ajoute que ces franchises ne sont que temporaires. Pour les inclure dans l'actif physique, il faudrait qu'elles soient permanentes. M. Bouchard prétend aussi qu'on a tort d'inclure la clientèle.

M. Drouin demande un renseignement et M. Duplessis déclare que c'est de simple justice d'inclure l'achalandage qui n'est en réalité que la clientèle. Il ajoute que cela se fait partout. C'est ce qui se produit lorsque quelqu'un vend son greffe et un avocat son bureau. Il ajoute que le gouvernement n'est pas pour poser des actes qui constitueraient une confiscation.

L'article 12 est adopté. L'article 13 est ensuite sans discussion. Il définit en quoi consistent les dépenses de l'entreprise.

**Jusqu'au dernier article**

A l'ouverture de la séance du soir on s'attaque de nouveau au bill de la "régie". En l'espace de 15 minutes on adopte les articles de 14 à 37 inclusivement, soit jusqu'à la fin. A l'article 19, M. Bouchard demande ce qu'il adviendra quand il surviendra des difficultés entre une compagnie et des municipalités. Pas de réponse. A l'article 28, le Dr Hamel demande si l'on ne devrait pas ajouter l'obligation pour les compagnies de produire la liste des salaires de leurs directeurs et hauts officiers. Pas de réponse. A l'article 33, M. Bouchard dit qu'en

**Nommés pour dix ans**

L'article premier qui définit les termes est adopté sans discussion. On passe à l'article deux qui décrit la régie.

M. Bouchard. — Ceci constitue un progrès en rétrogression. L'ancienne loi établissait trois commissaires nommés à vie. Pour assurer leur indépendance elle disait qu'ils ne pouvaient être destitués sauf sur une adresse conjointe des deux Chambres. En vertu de la nouvelle loi, les commissaires ne sont nommés que pour dix ans et reçoivent du lieutenant-gouverneur en conseil. Le seul recours possible pour eux au cas de destitution, c'est un appel devant le juge en chef de la province. Lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura décidé qu'il y a cause suffisante pour la destitution d'un commissaire, le me demande comment le juge en chef pourra intervenir. L'Assemblée législative s'était réservée le droit de fixer les salaires et à bon droit. Il n'est pas juste de remettre ce pouvoir au lieutenant-gouverneur en conseil. A mon point de vue c'est un recul sur l'ancienne loi qui formait une commission indépendante de la politique. On a aussi tort de changer le nombre des commissaires d'en mettre cinq au lieu de trois.

L'article est ensuite adopté et l'on passe à la clause troisième qui fixe à Québec le siège social de la Commission. La clause est adoptée après une couple de remarques de la part de MM. Duplessis et Bouchard. Il en est de même de l'article 7 qui dit que les régressifs tiendront leurs séances au siège social de la régie ou à tout autre endroit qu'ils choisiront. L'article 5 est adopté sans discussion.

L'article 6 dit qu'il est interdit à aucun régressif, officier ou employé de la régie d'avoir le moindre intérêt dans une entreprise d'énergie électrique, directement ou indirectement.

M. Bouchard. — C'est encore une obligation qui existait sous l'ancienne loi.

M. Bastien. — C'est la même loi.

M. Duplessis. — Le chef de l'opposition dit que ça existait sous l'ancienne loi. Le chef aspirant dit que c'est la même. Pourquoi pro-

**Que le Dr Hamel prenne garde**

M. Duplessis. — Le député de Québec-Centre n'a pas le droit de dire que personne n'est honnête dans la province à part ceux qui préconisent certaines idées. Le monopole de l'honnêteté ne réside pas dans la poitrine du député de Québec-Centre ni dans celle du premier ministre. Il ne devrait pas donner l'impression que tout le monde est canaille. Il a beaucoup de talent; il a de la perspicacité, elle s'est manifestée dans l'élection de la Beauce. Mais qu'il prenne garde, les gens vont dire que c'est sa

**Le venin de la loi**

Le Dr Hamel dit que les articles 11, 12 et 13 constituent tout le venin de la loi, parce que c'est de ces articles que les compagnies vont se servir pour cacher les mouillages de stocks. L'article parle de "rendement raisonnable", dit-il, et on ne définit pas ce qu'est le rendement raisonnable.

M. Duplessis — Voulez-vous que je vous le dise?

Le Dr Hamel — Oui, si vous voulez me donner un chiffre et non pas faire un discours.

M. Duplessis — Un rendement raisonnable, c'est un revenu basé sur la valeur réelle des biens, bâtiments, meubles, argent, comptes recevables, fils, poteaux, en d'autres termes, de l'entreprise strictement physique. Je n'inclus pas les débetures et les actions, parce que ce sont là un actif pour ceux qui les détiennent, mais un passif pour la compagnie. Et j'ajoute à ce rendement raisonnable sur les frais d'administration, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour payer les employés. C'est ça qui doit servir de base à la fixation des taux.

Le Dr Hamel — Ce n'est pas un chiffre que vous me donnez.

M. Duplessis — Quel serait le chiffre du député de Québec-Centre?

**Le venin de la loi**

Le Dr Hamel dit que les articles 11, 12 et 13 constituent tout le venin de la loi, parce que c'est de ces articles que les compagnies vont se servir pour cacher les mouillages de stocks. L'article parle de "rendement raisonnable", dit-il, et on ne définit pas ce qu'est le rendement raisonnable.

M. Duplessis — Voulez-vous que je vous le dise?

Le Dr Hamel — Oui, si vous voulez me donner un chiffre et non pas faire un discours.

M. Duplessis — Un rendement raisonnable, c'est un revenu basé sur la valeur réelle des biens, bâtiments, meubles, argent, comptes recevables, fils, poteaux, en d'autres termes, de l'entreprise strictement physique. Je n'inclus pas les débetures et les actions, parce que ce sont là un actif pour ceux qui les détiennent, mais un passif pour la compagnie. Et j'ajoute à ce rendement raisonnable sur les frais d'administration, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour payer les employés. C'est ça qui doit servir de base à la fixation des taux.

Le Dr Hamel — Ce n'est pas un chiffre que vous me donnez.

M. Duplessis — Quel serait le chiffre du député de Québec-Centre?

**Mouillage des stocks**

Le Dr Hamel — J'attends le vôtre pour vous donner le mien. L'actif physique, c'est une porte ouverte sur le mouillage de stocks, car on dira: telle compagnie a une franchise qui lui permet de faire \$25 millions de profits, alors cette franchise vaut tant, c'est de l'actif physique.

M. Duplessis — Il est évident qu'on ne se basera pas sur les profits actuels et les taux actuels puisque c'est le devoir de la Régie de réduire les taux. On se basera sur l'actif physique et il me semble que c'est facile de comprendre ce que ça veut dire. Si une compagnie a un bail pour tant d'années, il est évident que ce bail est pour elle un actif, puisque ça lui permet d'opérer pendant un certain nombre d'années. Mais quand nous parlons d'actif physique, nous n'incluons rien pour les espérances ou les probabilités de renouvellement, ça, ce n'est pas de l'actif physique.

Sans tarder, cette loi est la meilleure qui ait jamais été passée nulle part.

Le Dr Hamel — On ne devrait pas permettre de capitaliser les privilèges consentis sur les biens de la province et de la population.

Le Dr Hamel dit que cet article va servir à cacher les mouillages de stocks. M. Duplessis proteste contre les insinuations, dit qu'il est aussi honnête que le député de Québec-Centre et qu'il a sacrifié à sa province sa clientèle et sa santé. Le Dr Hamel dit qu'il n'insinue rien, qu'il veut dire que les compagnies se serviraient de la loi pour cacher les mouillages de stocks.

**L'achalandage**

L'article 12, qui est ensuite étudié, définit l'actif physique. Il dit qu'il comprend les droits que possède le distributeur dans toute franchise, incluant l'achalandage.

M. Bouchard prétend que l'on a tort d'inclure ainsi dans l'actif physique la franchise qui n'est que le droit de vendre de l'électricité dans une ville. Il ajoute que ces franchises ne sont que temporaires. Pour les inclure dans l'actif physique, il faudrait qu'elles soient permanentes. M. Bouchard prétend aussi qu'on a tort d'inclure la clientèle.

M. Drouin demande un renseignement et M. Duplessis déclare que c'est de simple justice d'inclure l'achalandage qui n'est en réalité que la clientèle. Il ajoute que cela se fait partout. C'est ce qui se produit lorsque quelqu'un vend son greffe et un avocat son bureau. Il ajoute que le gouvernement n'est pas pour poser des actes qui constitueraient une confiscation.

L'article 12 est adopté. L'article 13 est ensuite sans discussion. Il définit en quoi consistent les dépenses de l'entreprise.

**Jusqu'au dernier article**

A l'ouverture de la séance du soir on s'attaque de nouveau au bill de la "régie". En l'espace de 15 minutes on adopte les articles de 14 à 37 inclusivement, soit jusqu'à la fin. A l'article 19, M. Bouchard demande ce qu'il adviendra quand il surviendra des difficultés entre une compagnie et des municipalités. Pas de réponse. A l'article 28, le Dr Hamel demande si l'on ne devrait pas ajouter l'obligation pour les compagnies de produire la liste des salaires de leurs directeurs et hauts officiers. Pas de réponse. A l'article 33, M. Bouchard dit qu'en

**Amendement Bouchard**

M. Duplessis propose alors la seconde lecture de la loi instituant la régie provinciale de l'électricité.

M. Bouchard propose aussitôt un amendement portant que la Chambre s'oppose à la deuxième lecture du bill parce qu'il n'est pas de nature à protéger effectivement les consommateurs d'électricité.

M. le Dr Hamel a secondé l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: MM. Bouchard, Bertrand, Bastien, Berco-vitch, Connors, Casgrain, Lawn, Delagrave, Dansereau, Dumaine, Turcotte, Messier, Drouin, Hamel, Chaloult.

Ont voté contre l'amendement Bouchard-Hamel: MM. Duplessis, Gagnon, Auger, Tremblay, Trudel, Barré, Lafleur, Dussault, Leduc, Elie, Béique, Choquette, Castonguay, Larochelle, Labbé, Tardif, Boiteau, Bélanger, Bégin, Larochelle, Gaudreau, Lorrain, Boyer, Pouliot (Missisquoi), Pouliot (Gaspé-Sud), Pelletier (Gaspé-Nord), Pelletier (Lac-Brière), Bullock, Robinson, Bellemare, Leduc (Soulanges), Barrette (Terrebonne), Gagné, Taché, Larivière, Dr Félix Dubé, Langlais, Vachon, Fleury, Roy, Tellier, Barrette (Joliette), Dubé (Rimouski), Perron, Thibault, Marier, Lesage, Sauvé.

L'amendement a donc été rejeté par 49 voix contre 15.

La loi subit sa deuxième lecture et la Chambre se forme en comité plénier.

**Le venin de la loi**

Le Dr Hamel dit que les articles 11, 12 et 13 constituent tout le venin de la loi, parce que c'est de ces articles que les compagnies vont se servir pour cacher les mouillages de stocks. L'article parle de "rendement raisonnable", dit-il, et on ne définit pas ce qu'est le rendement raisonnable.

M. Duplessis — Voulez-vous que je vous le dise?

Le Dr Hamel — Oui, si vous voulez me donner un chiffre et non pas faire un discours.

M. Duplessis — Un rendement raisonnable, c'est un revenu basé sur la valeur réelle des biens, bâtiments, meubles, argent, comptes recevables, fils, poteaux, en d'autres termes, de l'entreprise strictement physique. Je n'inclus pas les débetures et les actions, parce que ce sont là un actif pour ceux qui les détiennent, mais un passif pour la compagnie. Et j'ajoute à ce rendement raisonnable sur les frais d'administration, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour payer les employés. C'est ça qui doit servir de base à la fixation des taux.

Le Dr Hamel — Ce n'est pas un chiffre que vous me donnez.

M. Duplessis — Quel serait le chiffre du député de Québec-Centre?

**\$75,000 de profits sur les intérêts**

M. Hamel déclare que la compagnie même si elle a payé un million à la ville de Montréal fait encore un profit de \$75,000 sur les intérêts qu'elle a retirés sur ce montant. "Si on veut se servir du fouet pour tout de bon, on devrait l'utiliser pour protéger le dévouement des employés et ne permettre pas à la compagnie de se servir de l'argent de ses employés pour acheter de ses obligations ou encore des actions de la *Beauharnois*, de la *Consolidated Paper* et de l'*United Securities*."

M. Duplessis remarque que le député de Québec-Centre n'est jamais satisfait. Il lui dit que lui et ses amis multipliés par dix n'auraient jamais obtenu ce que le gouvernement a obtenu. Il ajoute que la compagnie pouvait invoquer le contrat et qu'il n'était pas sûr que le gouvernement ait le droit de le forcer à payer, mais qu'elle a compris qu'il valait mieux collaborer quand le chef du gouvernement parle.

M. Cléophas Bastien dit que le premier ministre veut des félicitations. Les ministériels crient: "A l'ordre!" Le député de Berthier demande s'il n'est pas vrai que l'échevin Jeanotte a dit que c'est un million et demi que la Compagnie des Tramways devait à Montréal et que le premier ministre a dit: "Contentons-nous d'un million".

L'article 10 est adopté. On passe au suivant qui dit: "Aucun distributeur ne peut exiger pour son électricité des prix plus élevés qu'il n'est nécessaire pour lui permettre de recouvrer les dépenses de l'entreprise et lui assurer un rendement raisonnable qui doit être basé sur l'actif physique du distributeur".

**L'achalandage**

L'article 12, qui est ensuite étudié, définit l'actif physique. Il dit qu'il comprend les droits que possède le distributeur dans toute franchise, incluant l'achalandage.

M. Bouchard prétend que l'on a tort d'inclure ainsi dans l'actif physique la franchise qui n'est que le droit de vendre de l'électricité dans une ville. Il ajoute que ces franchises ne sont que temporaires. Pour les inclure dans l'actif physique, il faudrait qu'elles soient permanentes. M. Bouchard prétend aussi qu'on a tort d'inclure la clientèle.

M. Drouin demande un renseignement et M. Duplessis déclare que c'est de simple justice d'inclure l'achalandage qui n'est en réalité que la clientèle. Il ajoute que cela se fait partout. C'est ce qui se produit lorsque quelqu'un vend son greffe et un avocat son bureau. Il ajoute que le gouvernement n'est pas pour poser des actes qui constitueraient une confiscation.

L'article 12 est adopté. L'article 13 est ensuite sans discussion. Il définit en quoi consistent les dépenses de l'entreprise.

**Jusqu'au dernier article**

A l'ouverture de la séance du soir on s'attaque de nouveau au bill de la "régie". En l'espace de 15 minutes on adopte les articles de 14 à 37 inclusivement, soit jusqu'à la fin. A l'article 19, M. Bouchard demande ce qu'il adviendra quand il surviendra des difficultés entre une compagnie et des municipalités. Pas de réponse. A l'article 28, le Dr Hamel demande si l'on ne devrait pas ajouter l'obligation pour les compagnies de produire la liste des salaires de leurs directeurs et hauts officiers. Pas de réponse. A l'article 33, M. Bouchard dit qu'en

**L'achalandage**

L'article 12, qui est ensuite étudié, définit l'actif physique. Il dit qu'il comprend les droits que possède le distributeur dans toute franchise, incluant l'achalandage.

M. Bouchard prétend que l'on a tort d'inclure ainsi dans l'actif physique la franchise qui n'est que le droit de vendre de l'électricité dans une ville. Il ajoute que ces franchises ne sont que temporaires. Pour les inclure dans l'actif physique, il faudrait qu'elles soient permanentes. M. Bouchard prétend aussi qu'on a tort d'inclure la clientèle.

M. Drouin demande un renseignement et M. Duplessis déclare que c'est de simple justice d'inclure l'achalandage qui n'est en réalité que la clientèle. Il ajoute que cela se fait partout. C'est ce qui se produit lorsque quelqu'un vend son greffe et un avocat son bureau. Il ajoute que le gouvernement n'est pas pour poser des actes qui constitueraient une confiscation.

L'article 12 est adopté. L'article 13 est ensuite sans discussion. Il définit en quoi consistent les dépenses de l'entreprise.

**Jusqu'au dernier article**

A l'ouverture de la séance du soir on s'attaque de nouveau au bill de la "régie". En l'espace de 15 minutes on adopte les articles de 14 à 37 inclusivement, soit jusqu'à la fin. A l'article 19, M. Bouchard demande ce qu'il adviendra quand il surviendra des difficultés entre une compagnie et des municipalités. Pas de réponse. A l'article 28, le Dr Hamel demande si l'on ne devrait pas ajouter l'obligation pour les compagnies de produire la liste des salaires de leurs directeurs et hauts officiers. Pas de réponse. A l'article 33, M. Bouchard dit qu'en

# PARIS



## EXPOSITION INTERNATIONALE 1937

MAI-NOVEMBRE

Nombreuses manifestations artistiques, scientifiques, littéraires et sportives. Renseignements: Cles de Navigation, Agences de voyage et Comité de propagande, 535, avenue Viger, Montréal.

### UN GRAND NOM qui est devenu une Tradition dans le domaine du Voyage



**Sir Samuel Cunard**

CONSTRUIT il y aura bientôt 100 ans, le premier navire Cunard concrétisait nombre d'espérances d'abord, celui d'une grande flotte océanique; puis, celui de réunir par des liens d'amitié et de commerce l'ancien au nouveau monde.

La réalité a dépassé l'attente. Avec le superbe et incomparable "Queen Mary", la plus grande flotte de l'Atlantique l'emporte sur ses rivales depuis quinze ans pour le nombre des voyageurs transportés entre l'Amérique Septentrionale et l'Europe.

L'honneur insigne rejait sur notre pays, car Samuel Cunard était Canadien. La flotte qui porte son nom a énormément fait pour populariser la route plus courte du St-Laurent vers l'Europe. Maintenant une tradition reconnue, ses paquebots ultra-modernes font régulièrement la navette entre Montréal et l'Europe.



S.S. "Britannia" 1840

## CUNARD WHITE STAR LIMITED

230 rue de l'Hôpital (C.A. 5651) ou 1312 ouest, rue Sherbrooke (P.L. 4938), Montréal  
Touvez votre représentant local

# Le bill de Montréal au Conseil législatif

### Débat sur la question des marchés — On vote "sans enthousiasme" des salaires aux échevins membres de commissions du conseil — La clause pour taxer la "M. L. H. & P." et la "Bell Telephone" est suspendue — Le nouveau système d'évaluation — La définition de la "valeur réelle" — Le bureau de révision et les protestants — Examen pytométrique — Le bail de la rue Bulmer refusé — Les octrois aux hôpitaux et le fonds de roulement — L'expropriation pour l'ouverture du boulevard Rosemont

Québec, 7. — Dès la reprise du débat autour du bill de Montréal, à 4 h. 30, mercredi, le comité des bills privés du Conseil législatif suspend la considération des clauses 58, 59 et 60 (dont nous reparlerons lorsque le comité les abordera pour de bon), et adopte les cinq suivantes, qui ont trait, dans le détail, au rôle de perception des taxes sur la propriété. Puis il adopte la clause 66, qui demande, pour Montréal, l'exemption de taxe pour les autos qui appartiennent à la ville, pourvu que demande soit faite pour cette exemption, au bureau provincial du revenu, à Québec.

#### Vif débat sur les marchés

La clause 68, relative aux marchés, qui avait fait éclater une controverse au comité des bills privés de l'Assemblée législative, n'a pas passé comme heure en poche chez les législateurs de la Chambre haute. Au contraire, on va voir que cette clause a fourni l'un des principaux débats de la journée.

Me Guillaume Saint-Pierre, avocat en chef de la ville de Montréal a d'abord demandé que soit biffé de la clause tout le premier paragraphe, qui demande le pouvoir d'emprunt, sans referendum, \$955,000 pour l'aménagement d'un marché entre les rues Frontenac, Ontario, Sainte-Catherine et Bercy, dans l'Est.

— Pourquoi? demanda l'échevin J.-Allan Bray.

— Parce que le premier ministre, au comité des bills privés, nous a accordé un pouvoir d'emprunt sans referendum de \$100,000 pour l'aménagement d'un marché n'importe où, répond Me Saint-Pierre. Or, la première partie, telle qu'elle aurait dû être imprimée, ne nous a pas permis d'en changer la phrase scolastique dans la réimpression) stipule l'obligation d'un referendum. Comme nous avons déjà ce pouvoir d'emprunter avec referendum, je ne vois pas pourquoi nous gardierions ce paragraphe dans le bill.

#### Scission chez les échevins

M. Médéric Martin. — Du reste, ce marché de la rue Frontenac serait situé près des réservoirs à gaz, près des dépôts de charbon, à proximité du pont Jacques-Cartier, c'est-à-dire dans une très mauvaise localité.

L'échevin Edouard Jeannotte. — Mais cela ne veut pas dire que tout le conseil municipal de Montréal va approuver cet emplacement. Nous n'allons pas permettre à quelques-uns de venir ruiner l'avenir du marché Bonsecours sous prétexte qu'on veut aménager un marché dans l'Est.

M. Georges Simard. — N'avez-vous pas déjà un pouvoir général d'emprunt pour les marchés? Quelque chose dans les deux millions?

L'échevin Bray. — Je serai toujours opposé à l'aménagement d'un nouveau marché de gros. Bonsecours suffit, pour le moment, et je ne veux pas qu'on aille ruiner l'avenir de ces halles. Par contre, il n'y aurait pas à supprimer du bill un pouvoir qui nous a été accordé par le comité des bills privés de l'Assemblée législative. Ce paragraphe est maintenant un droit acquis.

Déjà, on voit que les échevins de Montréal ne s'entendent pas du tout, qu'il y a conflit entre deux pouvoirs, agrandi Bonsecours et aménager un marché dans l'Est.

#### Demandé ou imposé

M. P.-R. Du Tremblay. — Ce pouvoir d'emprunt sans referendum de \$100,000 pour l'aménagement d'un marché n'importe où, l'avez-vous demandé vous-mêmes, ou si l'on vous l'a imposé?

L'échevin Omer Côté fournit alors quelques explications: l'emprunt de \$955,000 pour un marché dans l'Est devra être soumis à un referendum; celui de \$100,000 pour un marché n'importe où n'est pas soumis à la même condition. Après un débat, au comité des bills privés, on a accordé à Montréal ce dernier pouvoir d'emprunt sans referendum, tout en maintenant la condition du referendum pour l'emprunt de \$955,000.

#### Le statut de 1934

M. Jacob Nicol lit alors l'article de 1934 qui accorde à Montréal le pouvoir d'emprunter \$1,700,000 pour les marchés, dont \$250,000 pour Bonsecours. Un autre statut accorde le pouvoir d'emprunter

\$955,000 avec referendum pour un marché dans l'Est, sur l'emplacement désigné dans le bill.

L'hon. M. Du Tremblay, qui était d'abord disposé à faire biffer toute la clause relative aux marchés, admet le dernier paragraphe, celui d'un pouvoir d'emprunt de \$100,000 "parce que ce pouvoir d'emprunt est déjà accepté par l'autorité municipale". La première objection de M. Du Tremblay, c'est que la ville dispose déjà, dans le statut, d'un pouvoir d'emprunt suffisant.

#### M. Barré pour un nouveau marché

M. Laurent Barré, député de Rouville, apparaît alors à la barre des délégués pour demander que le paragraphe relatif au marché de l'Est ne soit pas biffé.

— Ce paragraphe, dit-il, ne signifie pas que nous allons ruiner Bonsecours, mais plutôt que nous allons trouver un marché présentant pour les cultivateurs. Du reste, le pouvoir d'emprunt reste sujet à un referendum.

— Au contraire! s'écrie M. L.-A. Giroux, la réserve d'un referendum n'y est plus!

M. Barré n'a pas d'exemplaire du bill en mains, et il s'étonne de ce qu'il vient d'apprendre:

— Alors, on n'a pas réimprimé le bill selon la volonté du comité des bills privés de l'Assemblée législative et de la Chambre basse, conclut-il.

M. Jeannotte. — Le premier paragraphe est inutile, puisque nous disposons déjà du pouvoir qui y est demandé.

MM. Martin et Raymond en tiennent pour la sauvegarde de Bonsecours comme marché de gros et pour la construction d'abris en d'autres endroits.

On adopte alors la clause en biffant la première partie, et elle se lit maintenant comme suit: "La cité est autorisée à faire un emprunt d'une somme n'excédant pas cent mille dollars pour pourvoir à l'établissement et à la construction d'un marché central, situé dans la cité de Montréal, à l'endroit le plus approprié de la cité et de la classe agricole en général. Cet emprunt ne sera pas soumis aux électeurs".

#### L'article 70

Le comité adopte ensuite l'article 70 qui est le but principal est d'obliger toute corporation, société ou institution qui vend, fournit dans le territoire métropolitain des marchandises à des personnes qui vendent à commission, à remettre au directeur des finances une liste des noms et adresses de ces personnes.

Il s'agit des listes de salariés qu'exige la Commission de chômage. Il y a, dit Me Camille Tessier, une foule de gens, sans résidence fixe ni occupation connue, qui retirent de l'argent du chômage, et qui vendent aux portes de menus articles et se font ainsi un revenu rondelot, sans que la Commission puisse exercer une vérification efficace.

MM. Sénécal et Goul, représentants de corps publics estiment que la Commission devrait se contenter des listes indiquant que les employés gagnent au moins une somme de, sans devoir indiquer le montant exact du salaire. Me Tessier promet que le secret le plus strict sera observé. Il ajoute que la Commission compte ainsi réduire les dépenses de chômage de 25%. L'article est adopté sans plus de discussion. On adopte l'article 71 qui est un article de concordance. Puis Me Camille Tessier présente un amendement déjà rejeté à la Chambre basse, mais qu'il a modifié.

Il s'agit de l'impôt sur le revenu. Les tribunaux ayant décidé que les employés n'ont pas de "place d'affaires" à Montréal, au sens légal du mot, ne sont pas sujets à l'impôt sur le revenu. Cependant, il y a des milliers de gens qui gagnent de gros salaires et ne paient rien, tandis que les résidents montrealais doivent payer.

A la Chambre basse on avait fait observer qu'à ce compte on taxait aussi bien les revenus gagnés en dehors de Montréal. Aussi Me Tessier apporte un amendement en vertu duquel l'impôt ne s'appliquera que sur la partie de revenus gagnés à Montréal.

M. Médéric Martin est de tout cœur pour l'amendement, mais il se demande si la Chambre basse concourrait dans cet amendement. On estime que cet amendement rapporterait \$100,000 de plus à Montréal.

M. Ouellet trouve l'amendement également juste. Mais M. Nicol ob-

serve qu'à ce compte il se pourra que le même citoyen demeurant dans d'autres municipalités devra payer de multiples impôts.

Me Tessier répond que Montréal ne veut taxer que sur la partie de salaire ou revenu gagnée à Montréal. On suspend alors la discussion.

#### L'article 75

Le comité biffe ensuite l'article 75, en vertu duquel la ville demande le droit de louer pour sept ans, certains garages, rue Bulmer.

M. le Dr Handfield s'oppose à la clause.

D'après l'exposé en 1907, M. J. N. Décarie avait cédé une lièzière de terrain pour élargir la rue Bulmer. Et une ligne homologuée fut établie à 65 pieds. Or il advint que par la suite, des garages de peu de valeur furent construits sur la lièzière cédée par M. Décarie.

Cependant des propriétaires avaient construit sur l'autre côté de la rue, sur la foi du règlement, et des renseignements officiels municipaux, des maisons de grande valeur, soit de \$50,000 à \$120,000. On veut maintenant faire une rue de la rue projetée.

Le comité a maintenu les prétentions de M. le Dr Handfield et biffé la clause.

Le comité s'ajourne ensuite à 8 heures et demi.

#### \$75,000 pour plébiscite

Ayant apporté deux amendements mineurs dans le but de clarifier le texte, le comité a adopté sans dissidence la clause 76, qui se rapporte à l'autorisation, pour Montréal, d'emprunter (sans referendum) une somme n'excédant pas \$75,000 pour la tenue d'un référendum par lequel les contribuables de la municipalité se prononceraient sur certains projets de travaux.

Les législateurs de la Chambre haute adoptent ensuite la clause 77, qui, une fois intercalée dans la charte, autorisera la ville à emprunter \$175,000, pour les exercices 1936-37 et 1937-38, dans le but de poser de nouvelles conduites d'eau.

#### Quatre ouvrages de génie

Le comité adopte, après un bref débat, la clause 78, qui demande à emprunter \$150,000 pour la reconstruction du viaduc de la rue Rouen; \$25,000 pour un tunnel à piétons sous les voies du Canadien National, à la rue Sainte-Émilie; \$30,000 pour un tunnel à piétons sous les voies du Pacifique, à l'avenue Christophe-Colomb, et \$25,000 pour un tunnel analogue sous les mêmes voies, avenue Bernard. La clause stipule (c'est M. Duplessis qui fit apporter cet amendement) il y a à quelques jours) que ces emprunts seront autorisés à la condition que les compagnies de chemin de fer contribuent 50 p. 100 du coût des travaux.

Cette reconstruction du viaduc de la rue Rouen, dit le président, M. Alphonse Raymond, me semble devoir coûter un peu cher: \$150,000. L'ouvrage fut-il mal construit? Est-ce un très vieux viaduc?

— Oui, dit Me Saint-Pierre. Cet ouvrage date déjà?

— De plus de dix ans?

— De plus de vingt assurément, fait Me Saint-Pierre.

Sir Thomas Chapais s'adressant à l'ancien maire de Montréal, M. Médéric Martin: Le viaduc est-il d'avant vous?

— Oh! oui, d'avant moi.

— Alors, c'est un viaduc antédiluvien! s'exclame sir Thomas au milieu des rires.

Le comité étudie la clause 79 qui autorise la ville à emprunter \$30,000 pour les vérifications des canalisations d'aqueduc au pytomètre pour déceler les fuites d'eau.

M. Chapais demande des explications.

M. Bray. — C'est une patente pour voir s'il y a du coulage dans les tuyaux et si ainsi, l'eau d'aqueduc se perd dans les canaux. Mais bientôt on va avoir quelque chose de mieux que ce qu'on a actuellement. Ça marche par radio, et il paraît que ça marche il y a rien de mieux.

On adopte l'article en question. On biffe l'article 80 qui autorise la ville à négocier divers emprunts, mais avec le consentement des propriétaires contribuables. Cet article est inutile, puisque la ville a tous ces pouvoirs. La ville demandait la permission d'emprunter, mais sans referendum auprès des électeurs propriétaires. Les députés ayant refusé la permission, l'article devient inutile.

#### L'article 81

Une très longue discussion s'engage ensuite sur l'article 81. Voici de quoi il en retourne. En 1932 et 1933, l'administration municipale trop serrée dans ses finances, ne put, comme les années précédentes, divertir une somme de \$500,000 pour payer les subventions annuelles aux hôpitaux. On convint alors, après discussion, de demander à la Législature de négocier des emprunts à même le fonds de roulement, qu'elle fit assurer le paiement des intérêts et de l'amortissement, à même les revenus annuels. Ce qui fut fait.

Toutefois il est clair que ces emprunts qui se totalisent à \$1,343,000, du point de vue comptabilité normale se trouvent improprement classifiés. La ville demande de modifier cette classification.

Mes Guillaume Saint-Pierre et Honoré Parent, ont expliqué, à la demande de M. Chapais, ce qu'était le fonds de roulement. Ce sont les emprunts faits par la ville et qui

sont remboursables à la ville. Ainsi des propriétaires veulent payer leur rue. Ils viennent trouver la ville et lui demandent d'exécuter les travaux, puis de leur en charger le coût. La ville normalement doit emprunter la somme, qu'elle se fait rembourser par les propriétaires intéressés, soit immédiatement, soit par annuités.

C'est ce qu'on appelle le fonds de roulement. Il vaut non seulement pour les travaux de pavages etc., mais il vaut aussi pour les achats de matériel. Ainsi on achète un camion de \$5,000 remboursable annuellement par tranches de \$1,000 chacune, à même le revenu ordinaire.

Toutefois le fonds de roulement mobilier est limité à \$600,000. Le fonds de roulement immobilier se chiffre à \$45,000,000. Ce sont en somme des avances aux propriétaires pour leurs travaux, et qui sont garantis par la pleine valeur par les propriétés, et payables annuellement par ce qu'on appelle la taxe spéciale.

M. le président Raymond dit que le fonds de roulement est une appellation impropre, et qu'on devrait plutôt l'intituler fonds d'améliorations.

M. Laclance Roberge, directeur des finances de Montréal, dit que la dette brute de Montréal se chiffre à \$271,000,000 et la dette nette à \$200,000,000. Evidemment les \$45,000,000 du fonds de roulement s'en trouvent déduits. M. Roberge dit que les \$500,000 en question étaient en réalité un déficit de l'administration dans le temps.

M. Jeannotte fait observer que pour le remboursement de ces \$1,343,000 le budget est actuellement obéré de \$150,000 par année.

M. Nicol. — M. Bray avez-vous quelque chose à nous dire sur ce sujet?

M. Bray. — J'accepte ça, car j'étais présent en 1931-32.

M. Nicol. — Ça prenait du talent pour faire des procédures comme celle-là. (Rires).

#### Dix adoptions successives

De 82 à 92, les clauses sont presque toutes adoptées sans débat. La clause 82 autorise la signature du maire, du président de l'exécutif ou du président intérimaire, selon le cas, à figurer sur les titres de finance de la ville, sans qu'il soit nécessaire d'en notifier le conseil municipal.

La clause 83 dispense de la cotisation spéciale d'expropriation les contribuables qui paient la taxe imposée par suite du projet (inachevé) de prolonger le boulevard Rosemont à travers le quartier jusqu'à la rue de Fleurbaert à l'ouest. Les contribuables paieront volontiers une fois que la rue aura été mise en état carrossable et, en attendant, ce qu'ils ont payé servira au paiement d'autres taxes à leur compte ou, s'ils n'en paient pas, leur sera remis sans intérêt.

La clause 84 concerne un cas particulier, celui d'une propriété qui a front sur trois rues et pour laquelle le propriétaire doit payer la cotisation de trois égouts. Il s'agit d'une question de \$330 en exemplification.

La clause 85 exonère le domicile du commandant de l'Armée du Salut de l'impôt foncier.

— Ça doit intéresser M. Nicol, dit quelqu'un.

— Il a voulu entrer à l'Armée du Salut et l'on n'a pas voulu de lui, gouaille M. Elisée Thériault.

— C'est que je n'avais pas le talent musical! blague M. Nicol.

M. Bray: Vous auriez peut-être pu jouer la "grosse caisse"!

La clause 86 adoptée, la Casa d'Italia (Maison d'Italie) est exemptée de la taxe foncière.

En adoptant la clause 87, le comité autorise les membres de la Commission athlétique à rester en fonctions jusqu'à remplacement, même s'ils n'ont pas été réélus au conseil municipal.

L'article 88 est purement question de comptabilité et de procédure administrative. L'article 89 considère l'Asile des Petites Soeurs des Pauvres, au no 1035 de la rue des Seigneurs, comme un hôpital, pour fins de taxe de l'eau. Le remboursement à Terrace Construction de ce que cette compagnie a déboursé (quelque \$800) est approuvé par l'adoption de la clause 90. La clause suivante demande à répartir chez les contribuables montrealais telle partie du coût du boulevard de l'Aqueduc que Ville La Salle, Verdun, les commissions scolaires de cette dernière municipalité et la Y.M.C.A. n'ont plus à payer depuis qu'elles ont été exonérées.

#### Payer le travail supplémentaire des échevins

La clause 92 est adoptée "sans enthousiasme" (selon le mot de sir

Thomas Chapais) après un long débat. Elle demande une rémunération maximum de \$600 par an pour les échevins qui font partie d'une commission et de \$1,000 pour l'échevin qui sera président d'une telle commission.

Le représentant du Comité des Citoyens de Montréal, M. Bernard Languelec, approuve cette clause en principe, mais demande qu'on limite le nombre des commissions. M. Bray lui répond que cela serait difficile, que les commissions naissent au gré des exigences de l'actualité. Ainsi il en faudra une pour refondre la charte, pour préparer les fêtes du tricentenaire de Montréal, en 1942, etc.

Me Gustave Monette: "Un échevin ne peut-il pas faire partie de plus d'une commission?"

M. Bray: "L'usage veut que non. Ils se dispersent."

M. Nicol: "Pour faire partie de plus de deux commissions, il faut apparemment être un vrai "bon homme" (Rires).

A ce moment, la clause semble adoptée. On passe même à 93, mais M. James-Hall Kelly revient à la charge:

#### La tentation

— Le danger, c'est que vous pouvez multiplier les commissions afin de rémunérer le plus de monde possible; que plusieurs échevins puissent appartenir à plus d'une commission. Je suis contre l'adoption de cette clause.

M. Georges Simard: "On nous demande encore cette année, d'augmenter la dépense de Montréal. Cela devrait avoir un terme. On ne parle plus que de taxer, à Montréal."

M. Médéric Martin trouve que les échevins actuels de Montréal coûtent un peu trop cher: \$2,000 d'indemnité, plus \$1,200 pour un secrétaire plus le loyer, l'éclairage et l'entretien d'un bureau de secrétaire. "Nous, du Conseil législatif, n'avons pas de secrétaire."

M. Martin ajoute: "Pourquoi ne pas y aller franchement? Demandez donc que votre indemnité soit augmentée à \$2,500. Vous allez sans doute invoquer le surcroît de besogne imputable aux temps durs, mais, quand vous avez été élus au Conseil, vous avez dû accepter les responsabilités et les ennuis de l'honneur qu'on vous a fait."

Jeannotte expose alors ces ennuis dont M. Martin vient de parler:

#### Les déménagements

— Ainsi, dit-il, je me demande ce que les échevins auraient pu faire, sans secrétaires, ces derniers temps, lorsqu'ils ont eu, chacun dans son quartier, à organiser le déménagement de centaines de familles indigentes.

— 416 dans Saint-Henri, observe M. Bray.

— 416 chez vous, 400, 500 et même 600 dans d'autres plus populaires, dit M. Jeannotte. Ce sont les échevins qui ont dû s'en occuper parce que les secrétaires sont déjà débordés par le problème du chômage. En plus, les échevins doivent répondre à environ 75 demandes d'emploi chacun, et tous les jours de l'année. Le salaire actuel de l'échevin...

— Pardon! s'écrie M. Martin, ce n'est pas un salaire, mais une indemnité. Je n'admettrai pas qu'on parle de "salaire" quand il s'agit de l'indemnité d'un échevin, d'un député ou d'un conseiller législatif.

— A tout événement, reprend M. Jeannotte, cette "indemnité" passe tout en œuvres charitables. Les familles qui n'ont pas droit à l'allocation de chômage doivent pouvoir s'adresser quelque part, et c'est, la plupart du temps, l'échevin qui écope.

M. Thériault recommande alors qu'un échevin ne puisse appartenir qu'à une commission à la fois. Les échevins consentent volontiers, mais aucun amendement ne fait suite à cette suggestion. On adopte la clause telle quelle.

— Adoptée sans enthousiasme! fait sir Thomas Chapais.

#### Le budget

Le comité adopte l'article 93 qui autorise le conseil municipal à modifier son budget en fonction des nouvelles sources de revenus que le présent bill pourra lui apporter.

M. Saint-Pierre dit que Montréal devrait exécuter certains travaux urgents, tel par exemple l'égout de la rue Henri-Julien. La ville a actuellement des poursuites pendantes contre elle, pour \$150,000, rien que pour les dommages par inondation depuis deux ans, faute de cet égout. M. Médéric Martin approuve la clause et le comité l'adopte unanimement. On adopte aussi l'article 94, qui autorise la ville à emprunter \$96,408 pour défrayer le coût des

pavages des viaducs construits comme travaux de chômage.

On entreprend en dernier lieu l'article qui oblige la M. L. H. & P. à payer \$300,000 et la Bell Telephone à payer \$150,000 à la ville en plus de leurs taxes régulières.

M. Nicol fait observer que jusqu'ici, les compagnies annonçaient leur consentement à payer. Aujourd'hui on leur impose. Or, c'est une taxe discriminatoire, puisqu'elle se limite à ces seules compagnies. C'est un faux principe. La taxe doit peser sur tout le monde. Car alors pourquoi pas utiliser le truc et viser l'Imperial Tobacco, le Pacific-que Canadien, le Canadien National?

M. Thériault (moqueur). — La Presse... (Le comité et M. Du Tremblay rient).

M. Nicol. — Vous avez là une taxe arbitraire. Si les compagnies consentent, très bien, mais qu'on le dise dans la clause. Autrement cela équivaut à de la confiscation.

M. Thériault dit que M. Nicol a tout à fait raison. Il dit que l'on voit d'ailleurs à travers le jeu. La ville continue à payer à la M. L. H. les anciens taux, trop élevés, au lieu de renouveler un contrat à des termes plus avantageux. La ville pourrait développer son canal d'aqueduc pour fins d'électricité. On en a parlé à tout les bills de Montréal, mais on n'a jamais rien fait.

On suspend l'étude de l'article et M. le président Raymond annonce que l'étude du bill de Montréal sera reprise mardi matin, à 10 heures.

#### Mercredi matin

A la fin de la séance du matin, mercredi, le comité a disposé de plusieurs clauses, mais à cause de l'heure, il n'a pas été possible de donner le compte rendu de cette partie de la séance mercredi. Voici les décisions prises pendant cette partie de séance.

L'article 40, qui prévoit le cas d'un contribuable omis par erreur du rôle de taxe ou qui changera de place d'affaires dans l'année, est adopté; il s'agit de rajustement.

Le comité adopte plusieurs des articles relatifs au nouveau système d'évaluation sauf la définition des mots "valeur réelle" introduite par le comité des bills privés de l'Assemblée législative; M. Parent s'oppose à cette définition et le comité suspend l'étude de ce paragraphe, mais tous les conseillers semblent disposés à le biffer. On suspend un long article relatif aux évaluations, à cause d'un paragraphe où il est question de maisons ou bâtiments rasés par incendie ou force majeure, et sur la phraseologie duquel on ne s'entend pas.

Les articles qui concernent l'organisation d'un bureau de révision des évaluations sont suspendus; le Board of Trade demande qu'on tienne compte dans ce bureau de la disposition de la charte qui stipule qu'il doit y avoir un nombre égal d'estimateurs catholiques et d'estimateurs protestants.

#### A la "Wabasso"

Trois-Rivières, 7. — Le Syndicat catholique des ouvriers en textiles de notre ville a été reconnu officiellement par la Wabasso Colton. Une augmentation générale de deux sous l'heure a été accordée à tous les employés de la Wabasso et à ceux de sa filiale, la Shawinigan Colton. La Wabasso s'est engagée à fermer ses portes les jours de fêtes religieuses suivantes: Noël, le jour de l'An, l'Ascension, la St-Jean-Baptiste, la fête du Travail, la Toussaint et l'Immaculée-Conception. L'augmentation des salaires entre immédiatement en vigueur.

#### Mgr A. Couderc évêque de Viviers

Cité du Vatican. — Le Saint-Père a nommé évêque de Viviers M. le chanoine Alfred Couderc, archevêque de Saint-Affrique, au diocèse de Rodez.

Né à Abbas, petite paroisse de 390 habitants de l'Aveyron, en 1882, M. l'abbé Alfred Couderc a reçu le sacerdoce en 1902. S. E. Mgr Chaliol, évêque de Rodez, le nomma en 1934 curé-archiprêtre de Saint-Affrique, vicaire forain et chanoine honoraire de la cathédrale.

#### Le grand nettoyage

Le Dr S. Boucher, directeur du service de santé, invite les citoyens à prêter leur concours aux autorités municipales et à la Ligue du progrès civique pour la campagne du grand nettoyage. Il demande qu'on nettoie les habitations, notamment les logements rendus insalubres finances.

## Pommade Antiseptique RAMEAU

Traitement efficace des maladies de la peau.

### Retrouvez votre énergie perdue avec le TONIQUE ZYMOPHOS pour les nerfs et la digestion.



### Une session de la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au palais de justice, en la cité de Montréal, le LUNDI, DIXIÈME JOUR DE MAI PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN.

En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne malintentionnée détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

Je donne avis aussi à tous les juges de paix, coroners et agents de la paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Le Sheriff, OMER LAPIERRE

Bureau du Sheriff, Montréal, 22 avril 1937.

### TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BELair 3361

I sou le mot, 25c minimum comptant.

Annonces facturées, 1/10 le mot, 40c minimum.

NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS POUR EMPLOIS ET AUTRES, 2c par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCEAINS MARIAGES, MARIAGES, \$1.00 par insertion.

### Emplois demandés

Comptable âgé sérieux, expérience générale de bureau, demande comptabilité, jour ou soir. Organisation de compagnie. D.O. 8643. J.S.O.

### Emploi demandé

Jeune fille demande emploi comme servante. Villery préféré. Case 71, le "Devoir".

### MEUBLES à VENDRE

Tables, fourneaux, poêles, etc. réparations, échange. Facilités de paiement. J.B. Paquet, 1124, 1126, 1128, 1130, 1132, 1134, 1136, 1138, 1140, 1142, 1144, 1146, 1148, 1150, 1152, 1154, 1156, 1158, 1160, 1162, 1164, 1166, 1168, 1170, 1172, 1174, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1188, 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200.

### MOTEURS ET YACHTS

Cerisier acajou, complètement équipé, 42 pieds, 4 cabines, toilettes, Plant électrique, moteur neuf "Red Wing", coût \$15,000, sacrifierait \$6,500. Termes: 487 Sherbrooke ouest. MARquette 6074. 11-5-37

par le manque de soins et de propriété, les magasins, usines, boutiques et dépendances, les cours et ruelles. Il suggère aux propriétaires de faire la toilette de leurs propriétés et de se prévaloir du plan fédéral d'améliorations aux habitations pour redonner à leurs propriétés une valeur locative lorsqu'elles l'ont perdue soit par leur ancienneté, soit par leur détérioration.

### Finances municipales

Le service municipal des finances a publié le rapport financier pour l'année fiscale 1935-1936. Ce rapport préparé l'an dernier, n'a été approuvé par le vérificateur, M. Méneau, que le 16 mars dernier, ce qui en a retardé la publication. Les principaux chiffres de ce rapport ont déjà été publiés; c'est un des rapports annuels les plus encourageants que la ville ait eus depuis plusieurs années. Il est signé par M. Honoré Parent, directeur des services municipaux, qui était alors directeur intérimaire des finances.

## TAPIS

Impôtés directement d'ORIENT par H. LALONDE & FRÈRE

4800 Ave. du PARC Près de l'ave. M. Royjal

# WHITE HORSE SCOTCH WHISKY

● Les experts ont réalisé dans le White Horse un scotch substantiel, doux, satisfaisant — à point sous tout rapport!

DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ EN ÉCOSSE

26 1/2 OZ. \$3.20 40 OZ. \$4.85

"Demain... vous serez heureux d'avoir dit WHITE HORSE aujourd'hui"



RADIO-GAZETTE

(N.B. — Tous les programmes à ondes courtes sont donnés, ici, à l'heure de Montréal.)

Vendredi, 7 mai

WABC — 348.5 mètres — 860 kilocycles
4.00 p.m. Débat pour le championnat oratoire des High Schools des Etats-Unis...

Le piano magique

Allan McIver et Matt Heft joueront en duo des airs spécialement arrangés pour piano...

Emission de la St-Jean-Baptiste

9.45 p.m. CKAC — A l'occasion de la Semaine du dimanche...

Dimanche, 9 mai

Radio-ondes courtes

BUDAPEST, Hongrie, 10 a.m. — La Foire internationale de Budapest...

Radio-Etats-Unis

WABC — 348.5 mètres — 860 kilocycles
12.30 p.m. Choeur et orgue, de Salt Lake City...

Concert dominical Ford

avec Jascha Heifetz, violoniste
9.00 p.m. WABC-CKAC — L'orchestre symphonique et le chœur Ford...

Concert General Motors

avec John-Charles Thomas, baryton, et Kitty Carlisle, soprano
8.00 p.m. L'Orchestre symphonique General Motors...

Radio-Canada

WABC — 348.5 mètres — 860 kilocycles
11.00 a.m. Le Conservatoire de musique de Cincinnati...

Radio-Canada

Un concert des H. M. Grenadier Guards
La musique des H. M. Canadian Grenadier Guards...

Radio-Canada

Prochains concerts de "Mademoiselle au piano"
Les solistes de Radio-Canada pour les concerts de Mademoiselle au piano...

mais le cortège royal de l'abbaye de Westh...
30 à 3 h., les émissions seront diffusées des principaux studios de la Société Radio-Canada...

On s'attend à ce que le roi couronné parle à ses sujets de l'Angleterre et des Dominions à 3 heures. Sa Majesté doit parler en français...

Le dimanche, 9 mai
9.45 p.m. CKAC — A l'occasion de la Semaine du dimanche...

Dimanche, 9 mai
Radio-ondes courtes
BUDAPEST, Hongrie, 10 a.m. — La Foire internationale de Budapest...

Radio-Etats-Unis
WABC — 348.5 mètres — 860 kilocycles
12.30 p.m. Choeur et orgue, de Salt Lake City...

Concert dominical Ford
avec Jascha Heifetz, violoniste
9.00 p.m. WABC-CKAC — L'orchestre symphonique et le chœur Ford...

Concert General Motors
avec John-Charles Thomas, baryton, et Kitty Carlisle, soprano
8.00 p.m. L'Orchestre symphonique General Motors...

Radio-Canada
WABC — 348.5 mètres — 860 kilocycles
11.00 a.m. Le Conservatoire de musique de Cincinnati...

Radio-Canada
Un concert des H. M. Grenadier Guards
La musique des H. M. Canadian Grenadier Guards...

Radio-Canada
Prochains concerts de "Mademoiselle au piano"
Les solistes de Radio-Canada pour les concerts de Mademoiselle au piano...

CRCM — 329.7 mètres — 910 kilocycles
5.30 Heures — Concert, disques.
6.00 Heures.
6.45 Un libraire de Montréal vous parle.
7.00 Revue des événements de la semaine...

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
9.00 Heures, température.
9.30 Concert de musique anglaise: German.
10.00 Cities Salute Canada.
10.45 Heures — Variétés.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
9.00 Heures, température.
9.30 Concert de musique anglaise: German.
10.00 Cities Salute Canada.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRAC — 411 mètres — 730 kilocycles
4.00 Friday Melody Revue.
4.30 La Peptonine.
4.45 Among our souvenirs.

CRGV 222, 1.310
CRCS 200, 1.300
WABO 348.5, 860
WEAF 348.5, 860
WGY 378.5, 760
WTIC 252.8, 1.080
WLWL 272.5, 1.100

POSTES DE LA CCR
Kilocycles
Provinces maritimes:
CHNS: Halifax 1050 à 900
CFNB: Fredericton 1000 à 550

Le prix Brault à McGill
FRANCOISE BADEAUX, ANTOINE LADOUCEUR, ET ARTHUR MESSIER EN SONT LES TITULAIRES

Le cuisinier Poupert à Buckingham
Londres, 7. — Le roi vient de rappeler au palais Buckingham l'ancien chef français de ce palais: Henri Poupert...

Le défilé de "l'Action française" interdit
Paris, 7. — (A.P.) — Le gouvernement Blum a interdit la procession que se proposait d'organiser dimanche prochain l'Action française...

Le défilé de "l'Action française" interdit
Paris, 7. — (A.P.) — Le gouvernement Blum a interdit la procession que se proposait d'organiser dimanche prochain l'Action française...

Le défilé de "l'Action française" interdit
Paris, 7. — (A.P.) — Le gouvernement Blum a interdit la procession que se proposait d'organiser dimanche prochain l'Action française...

Le défilé de "l'Action française" interdit
Paris, 7. — (A.P.) — Le gouvernement Blum a interdit la procession que se proposait d'organiser dimanche prochain l'Action française...

Le défilé de "l'Action française" interdit
Paris, 7. — (A.P.) — Le gouvernement Blum a interdit la procession que se proposait d'organiser dimanche prochain l'Action française...

Le défilé de "l'Action française" interdit
Paris, 7. — (A.P.) — Le gouvernement Blum a interdit la procession que se proposait d'organiser dimanche prochain l'Action française...

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires
ARPEUTEURS & INGENIEURS
P.-A. Gagnon
Comptable Agréé Chartered Accountant

INGENIEURS/CONSEILS
LES INGENIEURS ASSOCIES LIMITEE
10 QUEL. RUE ST-JACQUES - MONTREAL

F.-J. Leduc, I.C. Dr. Sc. A., M.P.P.
F.-J. Leduc & Associés
INGENIEURS-CONSEILS

Roméo Morrissette
INGENIEUR CIVIL
aqueducs, égouts et travaux municipaux

ASSURANCES
HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCES

AVOCATS
Démétrius Baril, B.S., L.L.B.
AVOCAT

AVOCATS
Maurice Dupré, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR

ENCADREURS
Lamothe & Charbonneau
AVOCATS

ENCADREURS
Lamothe & Charbonneau
AVOCATS

ENCADREURS
Lamothe & Charbonneau
AVOCATS

ENCADREURS
Lamothe & Charbonneau
AVOCATS

LINDSAY VOUS OFFRE
UNE VALEUR SPECIALE en RADIO
QUI VOUS PERMETTRA DE CAPTER L'EMISSION DU COURONNEMENT
VICTOR, huit lampes GENERAL ELECTRIC, neuf lampes PHILCO, sept lampes ROGERS, huit lampes ATWATER KENT, sept lampes DE FOREST CROSLY, huit lampes SPARTAN, neuf lampes WESTINGHOUSE, neuf lampes FADA, huit lampes MAJESTIC, huit lampes NORTHERN ELECTRIC, sept lampes LINDSAY, neuf lampes.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
Saubegarde
MONTREAL
NANCISSE DUCARME PRESIDENT

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

Nous nous efforçons de donner ici sur le scénario, la réalisation et l'interprétation des films des indications qui permettent de se reconnaître à travers l'abondante production des studios de France, des Etats-Unis et d'Angleterre, et de faciliter le choix d'un programme qui réponde aux goûts de chacun.

Nous ne tenons aucun compte dans cette colonne des réclames des exploitants du cinéma; tous nos renseignements sont empruntés aux revues les plus autorisées. Et cette chronique ne paraît que pour l'information de nos lecteurs. Elle ne contient aucune annonce payante, ou déguisée sous quelque forme que ce soit.

Nous n'avons pu cru devoir adopter les cotations morales de la "Centrale Catholique du Cinéma" et de la "Legion of Decency" parce qu'elles ne tiennent naturellement pas compte des conditions particulières au Québec, notamment l'absence des enfants, et le travail de la censure provinciale. Nous nous en inspirerons cependant, conformément aux directives de l'encyclique "Vigilanti cura", pour signaler, d'une part, les films hautement recommandables et, d'autre part, ceux qui appellent des réserves sérieuses ou qui sont nettement condamnationnels; il est entendu que les autres films sont acceptables pour des esprits avertis.

Premières

"Capitol"

THE PRINCE AND THE PAUPER — Adaptation cinématographique de l'oeuvre de Mark Twain, le grand humoriste américain; il s'agit des aventures d'un jeune héritier au trône et de son sosie, un jeune mendiant, dans le cadre de l'Angleterre du XVIIe siècle. Cette fantaisie est une réalisation de William Keighly. Interprètes: les deux frères Mauch, Billy et Bobby, Claude Rains, Henry Stephenson, Errol Flynn, Barton Macane. Pour tous.

"Cinéma de Paris"

KOENIGSMARK — Adaptation cinématographique du roman de Pierre Benoit. Interprètes: Pierre Fresnay, Elissa Landi, John Lodge, Yvonne, Jean Deboucoff, Jean Max, Germaine Roges. Pour adultes.

"His Majesty's"

THE GOOD EARTH — Adaptation cinématographique du roman de Pearl Buck sur la vie laborieuse et désignée du paysan chinois. L'une des oeuvres les plus remarquables de l'année par son intensité dramatique, le souci du détail et le jeu des acteurs. Production Metro-Goldwyn-Mayer, réalisation de Sidney Franklin. Interprètes: Paul Muni, Luise Rainer, Walter Connolly, Charles Drapevin.

"Palace"

A STAR IS BORN — Drame qui raconte l'ascension d'une vedette du cinéma à Hollywood. Remarquable film en couleurs dû au réalisateur David O. Selznick. Interprètes: Janet Gaynor, Frederic March, Adolphe Menjou. Il faut déploreer qu'un succès vienne gêner l'intrigue. Pour adultes.

"Princess"

ELEPHANT BOY — Documentaire anecdotique tiré du "Livre de la jungle" de Rudyard Kipling. Un film vraiment original. Réalisation de Robert Flaherty. Interprètes: Sabu, un jeune hindou, Walter Hudd, W.-A. Halloway. Pour tous.

"Saint-Denis"

MENILMONTANT — Adaptation cinématographique du roman de Roger Dégéant. "Un film charmant, plein de poésie et d'humour. Beaucoup d'honnêteté, de sensibilité, de fantaisie, de bon goût interprétés." (Choisir). Réalisation de René Guisart. Interprètes: Signoret, Larquey, Thérèse Dorny.

LA PEAU D'UN AUTRE — Comédie-bouffe, création et réalisation de René Fajol. Interprètes: André Lefaur, Armand Bernard, Janine Merve, Ginette Gaubert. Pour adultes.

Reprises

"Amherst"

NANCY STEELE IS MISSING — Mélodrame, histoire d'enlèvement. Interprètes: Victor McLaglen, Peter Lorre, Jean Lang, Robert Kunk, Shirley Dams.

"Belmont"

AFTER THE THIN MAN — Roman policier où le mystère et la comédie sont mêlés à doses égales. Production Metro-Goldwyn-Mayer. Interprètes: Myrna Loy, William Powell, Elissa Landi, James Stewart, Joseph Calleia, Alan Marshall. On a voulu exploiter le succès de l'adaptation cinématographique du roman de Dashiell Hammett, "The Thin Man", en lui donnant une suite.

A DOCTOR'S DIARY — Mélodrame qui vise à exalter les vertus professionnelles du médecin. Interprètes: George Sargent, John Trent, Helen Burgess. Pour tous.

"Cartier"

WINTERSET — Adaptation cinématographique de la pièce de Maxwell Anderson, qui a valu à son auteur le prix Pulitzer. Une oeuvre d'un sombre réalisme qui se déroule dans les quartiers pauvres de New-York, à l'approche de l'hiver, et qui constitue une sorte de requête contre les erreurs judiciaires. Interprètes: Burgess Meredith, Margo, Eduardo Cifarelli, Paul Guilfoyle, Maurice Moscovitch. Pour adultes.

"Chateau"

VEILLE D'ARMÉE — Drame qui exalte les vertus de discipline et de courage et la religion de l'honneur et du devoir des marins. Remarquables photographies d'un combat naval. Interprètes: Annabella, Victor Francen, Signoret, Robert Vidalin, Pierre Renoir, Roland Toutain, Rosine Deshayes. Production française.

OEIL DE LYNX, DETECTIVE — Comédie-vaudeville de Pierre Ducie. Interprètes: Armand Bernard, Ginette Leclerc, Charles Dechamps, Pauley, Alice Tissot. "Tout ce monde fait preuve de la plus parfaite amoralité, et le film, qui contient pourtant quelques scènes bienvenues, sombre dans la banalité et même dans la vulgarité. Situations fausses, plaisanteries à double sens, images quelque peu gauloises." (Choisir).

"Corona"

LOVE IS NEWS — Comédie qui met en scène une héroïne qui triomphe d'un journaliste à son propre jeu et lui inflige sous les tourments de la publicité exagérée. Production Fox. Interprètes: Loretta Young, Fyrene Fower, Don Ameche. Pour tous.

"Dominion"

RAINBOW ON THE RIVER — L'histoire d'un orphelin au lendemain de la guerre civile aux Etats-Unis. Interprètes: Bobby Bruns, Charles Butterworth, May Robson, Alan Dinehart. C'est la voix du jeune soprano, Bobby Brien, qui retiendra surtout l'attention.

"Electra"

THE LUCKIEST GIRL IN THE WORLD. — Comédie. Interprètes: Jane Wyatt, Louis Hayward. Pour adultes.

"Empress"

THE GAY DESPERADO — Opérette filmée, réalisation de Royben Mamoulian. Interprètes: Nino Martini, le ténor du Metropolitan Opera, Leo Carrillo, Ida Lupino. Pour tous.

COULD HE GET IT — Adaptation cinématographique du roman d'Edna Ferber.

roman d'une réussite dans les affaires. Interprètes: Edward Arnold, Frances Farmer, Walter Brennan, Joel McCrea.

"François"

MAID OF SALEM — Roman historique, qui évoque cet épisode étrange de l'histoire des Etats-Unis, la croisade hystérique contre la sorcellerie qui a coûté la vie à plusieurs innocents dans la colonie du Massachusetts. Interprètes: Claudette Colbert, Fred McMurray, Harvey Stephens, Louise Dresser, Bonita Granville. Production Paramount.

"Granada"

MORE THAN A SECRETARY — Comédie. Production Columbia. Interprètes: Jean Arthur, George Brent, Lionel Stander, Ruth Donnelly, Reginald Denny, Dorothy Kent.

THE GREAT O'MALLEY — Mélodrame qui nous fait assister à la métamorphose d'un agent de police dont la sévérité s'adoucit au contact des misères de la vie. Vedettes: Pat O'Brien, Sybil Jason.

"Imperial"

WINGS OF THE MORNING — Roman d'une jeune légende. Production anglaise en couleurs naturelles, paysages d'Angleterre et d'Irlande. Interprètes: Annabella, qui apparaît pour la première fois dans un film anglais, Henry Fonda, Lalis Banks, Harry Tate, Irene Vanbrugh, Stewart Rome, John McCormack, le célèbre ténor.

TIME OUT FOR ROMANCE — Comédie: les aventures d'une héroïne qui trouve un mari en fuyant celui qui sa mère voulait lui imposer. Interprètes: Claire Trevor, Michael Whelan. Pour tous.

"Laval"

SING ME A LOVE SONG — Comédie musicale. Interprètes: James Melton, Patricia Ellis, Hugh Herbert, William Cattell, Zasu Pitts, Allen Jenkins.

"Lord-Nelson"

WIFE'S NEVER KNOW — Comédie, production française. Interprètes: Charles Boyer, Charles Ruggles, Adolphe Menjou.

"Maisonnette"

MISTER FLOW — Comédie de H. Jean, roman, histoire d'escroc. Interprètes: Louis Jouvet, Fernand Gravey, Edwige Fenech, production française.

"Vol et sensualité semblent être la devise de ses personnages: le laisser-aller des attitudes et des costumes suffit à nous faire rejeter cette bande dont le ton comique empêche qu'elle ne soit fondamment perverse." (Choisir).

"Monkland"

ON THE AVENUE — Comédie musicale, musique d'Irving Berlin. Interprètes: Dick Powell, Madeleine Carroll, Alice Faye, les frères Ritz, George Barbier, Alan Mowbray, Cora Witherspoon, Sieplia Fitchell, Sie Ruman.

"Mount-Royal"

BELOVED ENEMY — Drame de l'insurrection irlandaise de 1921. Interprètes: Brian Aherne, Merle Oberon. Production United Artists. Pour tous.

STOLEN HOLIDAY — Drame qui s'inspire de la vie mouvementée d'Aristotele Slastky. Interprètes: Kay Francis, Claude Rains, Ian Hunter, Alison Skipworth. Production Warner Brothers, réalisation de Michael Curtiz.

"Orléans"

CHAMPAGNE WALTZ — Comédie musicale. Interprètes: Fred Mac Murray, Gladys Swarthout, l'artiste du Metropolitan.

MAD HOLIDAY — Comédie et roman policier à la fois. Interprètes: Edmond Lowe, Elissa Landi, Zasu Pitts, Ted Healy.

"Outremont"

Même programme que "Empress".

"Papineau"

Même programme que le "Granada".

"Plaza"

BULLDOG DRUMMOND ESCAPES — Roman d'aventure, nouveau chapitre d'une série bien connue. Interprètes: Ray Milland, Heather Angel, Reginald Denny, Sir Guy Standing. Pour adultes.

"Regent"

CAMILLE — Adaptation cinématographique du célèbre roman de Dumas, la "Dame aux Camélias". Le scénario a modifié sur un point l'oeuvre de Dumas: la demi-mondaine finit par se convertir. Interprètes: Greta Garbo, Robert Taylor, Henry Daniell, Lionel Barrymore, Lenore Glicke, Laura Hope Crews, Elizabeth Allan. Production Metro-Goldwyn-Mayer. Réalisation de George Cukor. Pour adultes.

"Rex"

WANTED JANE TURNER — Roman policier doublé d'une comédie. Interprètes: Lee Tracy, Gloria Stuart, Barbara Pepper, Paul Guilfoyle. Production Radio.

"Rivoli"

Même programme que le "Monkland".

"Rosemount"

Mr. CINDERELLA — Comédie. Interprètes: Jack Haley, Betty Furness.

BELOVED ENEMY — Voir "Mount-Royal".

"Seville"

THE PLAINSMAN — Roman d'aventures qui évoque les exploits légendaires de "Buffalo Bill" et le peuplement de l'Ouest américain. Production Paramount, réalisation de Cecil De Mille. Interprètes: Gary Cooper, Jane Arthur, James Ellison, Charles Rickford, Helen Burgess.

Mr. CINDERELLA — Voir "Rosemount".

"Snowdon"

AFTER THE THIN MAN — Voir "Belmont".

"Strand"

Même programme que le "François".

"System"

SWORN ENEMY — Drame. Production Metro-Goldwyn-Mayer. Interprètes: Robert Young, Florence Rice, Joseph Calleia, Lewis Stone, Nat Pendleton.

THE LUCKIEST GIRL IN THE WORLD — Voir "Electra".

"Verdun-Polce"

BORN TO DANCE — Comédie musicale. Interprètes: Eleanor Powell, James Stewart, Virginia Bruce, Una Merkel, Sid Silvers. Production Metro-Goldwyn-Mayer.

THE LONGEST NIGHT — Roman policier. Interprètes: Robert Young, Florence Rice, Ted Healy, Etienne Girardot.

"Westmount"

CAMILLE — Voir "Regent".

Ajourné au 16 mai

Londres, 7. — Le parlement s'est ajourné au 16 mai, soit après les fêtes du couronnement et après le congé de la Pentecôte.

Deux Russes fusillés

Moscou, 7 (A. P.). — Un tribunal militaire a fait fusiller hier Demitov et Stetz, mécaniciens de locomotive, pour avoir été la cause d'un déraillement de convoi ferroviaire.

Au Monument National

Spectacle à ne pas manquer

Dernières représentations du "Tsarévitch", demain soir et dimanche soir

La troupe des "Variétés Lyriques" continuera demain soir et dimanche soir les représentations du "Tsarévitch", opérette entraînante de Franz Lahar avec Caro Lamoureux et Lionel Daumais dans les rôles principaux et soutenus par d'autres vedettes telles qu'Juliette Thibault, Charles Goulet, Julien Lippé, Marthe Létourneau, Henri Poitras.

M. Jean Goulet dirige l'orchestre et les chœurs avec sa maîtrise habituelle. Les décors et les costumes sont somptueux. Il faut voir les ballets russes et les autres danses dirigés par les Morenoff. C'est un grand spectacle à ne pas manquer, car les Variétés Lyriques terminent leur saison artistique par les deux représentations de demain soir et de dimanche soir.

"Rosemount"

Mr. CINDERELLA — Comédie. Interprètes: Jack Haley, Betty Furness.

BELOVED ENEMY — Voir "Mount-Royal".

"Seville"

THE PLAINSMAN — Roman d'aventures qui évoque les exploits légendaires de "Buffalo Bill" et le peuplement de l'Ouest américain. Production Paramount, réalisation de Cecil De Mille. Interprètes: Gary Cooper, Jane Arthur, James Ellison, Charles Rickford, Helen Burgess.

Mr. CINDERELLA — Voir "Rosemount".

"Snowdon"

AFTER THE THIN MAN — Voir "Belmont".

"Strand"

Même programme que le "François".

"System"

SWORN ENEMY — Drame. Production Metro-Goldwyn-Mayer. Interprètes: Robert Young, Florence Rice, Joseph Calleia, Lewis Stone, Nat Pendleton.

THE LUCKIEST GIRL IN THE WORLD — Voir "Electra".

"Verdun-Polce"

BORN TO DANCE — Comédie musicale. Interprètes: Eleanor Powell, James Stewart, Virginia Bruce, Una Merkel, Sid Silvers. Production Metro-Goldwyn-Mayer.

THE LONGEST NIGHT — Roman policier. Interprètes: Robert Young, Florence Rice, Ted Healy, Etienne Girardot.

"Westmount"

CAMILLE — Voir "Regent".

Ajourné au 16 mai

Londres, 7. — Le parlement s'est ajourné au 16 mai, soit après les fêtes du couronnement et après le congé de la Pentecôte.

Deux Russes fusillés

Moscou, 7 (A. P.). — Un tribunal militaire a fait fusiller hier Demitov et Stetz, mécaniciens de locomotive, pour avoir été la cause d'un déraillement de convoi ferroviaire.

Le Festival de Musique de Montréal

Litvinoff délégué au couronnement

La petite ville de Bethléem, aux Etats-Unis, qui est maintenant célèbre dans le monde entier pour son Festival de Bach, fut fondée en 1741 par les Frères Moraves, hussites réformés, qui apportèrent en Amérique leurs traditions et leur amour de la musique.

Dès 1742 ils organisaient des concerts appelés "Singstunde". Vers 1820 une société philharmonique fut fondée, suivie en 1822 par la création du Bethlehem Choral Union, qui devint en 1900 le Bethlehem Bach Choir.

En 1901, Frederick Wolle, organiste de l'église morave et élève de Rheinberger, institua et dirigea lui-même le premier festival consacré à Bach. Suivant une vieille coutume rapportée d'Europe par les Moraves, le concert débuta au son des trompettes jouées dans les tours de l'église. Le succès en fut tel qu'il permit la fondation des festivals annuels qui se sont depuis succédé à Bethléem.

Montréal, qui possède une population vingt fois plus considérable, se doit de ne pas rester plus longtemps dans l'ombre. La Société des Concerts Symphoniques, en présentant à Saint-Laurent un second festival, nous offre l'occasion de devenir un centre musical important. Sachons en profiter.

8 mai. — Monument National. — Les Variétés Lyriques, dans: "Le Tsarévitch", opérette de Franz Lehár. Ballets Morenoff. (8 et 9 mai).

8 mai (en matinée). — Auditorium du collège de St-Laurent. — "La captivité de Babylone", spectacle avec musique de scène par M. Albert Dupuis. Chœurs dirigés par le Dr J.-J. Gagnier. — A l'occasion du centenaire de la Congrégation de Sainte-Croix et du 90e anniversaire de la fondation du collège de Saint-Laurent. En soirée, le 11 mai.

10 mai. — Salle du Gesù. — Les élèves du Collège Sainte-Marie, dans: "Jeanne d'Arc", de François Porché.

18 mai. — Forum. — L'Orchestre Symphonique de Philadelphie, dirigé par Jose Hurbi. (Impresario Louis-H. Bourdon).

8 et 10 juin. — Chapelle du Collège Saint-Laurent. — Le Festival de Musique de Montréal, sous les auspices de l'Association des Concerts Symphoniques.

23 mai. — Palestre Nationale. — La troupe de Radio-Petit-Monde, dirigée par Mme Jean-Louis Audet, dans un grand spectacle varié de fin de saison. Saynètes, récitations, chant, musique, danse, etc.

Le Festival de Musique de Montréal

Litvinoff délégué au couronnement

Moscou, 7 (A. P.). — Le gouvernement soviétique a décidé à la dernière minute d'envoyer l'amiral Vladimir Orloff avec le commissaire des affaires étrangères, M. Litvinoff, aux fêtes du couronnement de Londres. Le compagnon de M. Litvinoff devait être le maréchal Toukachevsky. Ce dernier aurait attrapé un dangereux refroidissement samedi lors de la revue militaire sur la place Rouge.

Fête de sainte Jeanne d'Arc

A l'occasion de la fête nationale de sainte Jeanne d'Arc, une messe solennelle sera célébrée en l'église Notre-Dame le dimanche, 9 mai, à 11 heures du matin. Elle sera chantée par Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal.

M. Pustienne, P.S.S., amonieur de l'Union nationale française, prononcera le panegyrique.

La colonie française et les amis de la France sont instamment et cordialement invités à cette cérémonie.

La société Saint-Jean-Baptiste, section Notre-Dame, invite tous ses membres et le public en général, à prendre part à la solennité de sainte Jeanne d'Arc, en l'église Notre-Dame, dimanche. Il n'y a pas de plus belle occasion de communier au véritable esprit français et de demander à Dieu le succès du prochain Congrès de la Langue française à Québec.

Réunion mensuelle des retraitants

La réunion mensuelle des retraitants de Montréal aura lieu dimanche prochain, 9 mai, dans la chapelle des jeunes gens de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et Bordeaux. Messe à 9 h. 15, suivie du petit déjeuner et de la conférence dans la salle paroissiale. Le conférencier sera le R. P. Antonio Poulin, S.J., directeur du Messager Canadien. Il parlera de l'Apostolat de la prière. On donnera les derniers détails du voyage à Sherbrooke, le 23 mai, pour la journée catholique annuelle des retraitants.

Tous les hommes et jeunes gens qui ont fait une retraite fermée sont invités à cette réunion.

M. King, hôte de M. Baldwin

Londres, 7 (C. P.). — Le roi et la reine ont fait remettre au premier ministre du Canada, M. King, leurs photos montées dans des cadres d'argent. Le premier ministre a eu l'honneur d'être reçu par le roi mardi.

M. King passera la fin de semaine à Chequers, hôte du premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Baldwin.

GRAND CONCOURS du BULLETIN des AGRICULTEURS

Si tous les lecteurs de notre BULLETIN veulent accepter un conseil d'ami, qu'ils prennent connaissance des règles et des avantages de notre GRAND CONCOURS. Qu'ils y participent sans hésiter! Nous distribuons plus de \$2000 en argent.

Illustration of a hand holding a large envelope with the text "Gagnez le PREMIER PRIX de \$1000". Below it is a list of prizes: Premier prix \$1,000, Deuxième prix 250, Troisième prix 125, Quatrième prix 85, Cinquième prix 50, Sixième prix 25, Septième prix 15, Huitième prix 15, Neuvième prix 10, Dixième prix 10, Onzième prix 10, Douzième prix 10, Treizième prix 10, Quatorzième prix 50, Dix prix de \$5 75, Vingt-cinq prix de \$3 100, Cinquante prix de \$2 150, Total: 249 prix \$2,005.

249 PRIX en ARGENT à GAGNER

Sujet du Concours

Complétez la phrase suivante en 10 mots ou plus:

"J'AIME LE BULLETIN DES AGRICULTEURS PARCE QUE....."

OUI, vous pouvez gagner \$1,000 en argent ou l'un des 248 autres prix en argent simplement en complétant cette phrase: "J'aime le Bulletin des Agriculteurs parce que....."

NOUS désirons qu'un plus grand nombre de personnes lisent le BULLETIN DES AGRICULTEURS. Des milliers et des milliers de cultivateurs le reçoivent déjà. Ils le trouvent instructif et récréatif. Ils en dépendent pour les renseignements précieux qu'il renferme. En répondant à la question du concours et en vous conformant aux règles, vous pouvez gagner \$1,000. De plus, vous recevrez régulièrement une revue intéressante, instructive, indispensable au cultivateur d'esprit progressif.

COMMENT GAGNER

Pas besoin d'être écrivain pour gagner. Inutile de faire des phrases. Il n'est pas non plus question d'orthographe. Soyez SINCERE, c'est tout! Dites SIMPLEMENT, en 10 mots ou plus, pourquoi vous aimez le BULLETIN DES AGRICULTEURS. C'est facile. Alors, au travail!

- 1. Ecrivez bien lisiblement votre nom et votre adresse sur la formule d'abonnement.
2. Sur une feuille séparée, complétez en 10 mots ou plus la phrase suivante: "J'aime le Bulletin des Agriculteurs parce que..."
3. Au bas de cette feuille séparée, écrivez de nouveau votre nom et votre adresse.
4. Adressez la formule d'abonnement et votre réponse au concours, sous une seule enveloppe, au BULLETIN DES AGRICULTEURS, 2149 est, rue Ontario, Montréal.
5. Chaque réponse au concours doit être accompagnée d'un abonnement d'un an ou plus au BULLETIN DES AGRICULTEURS. Cette formalité est importante. Pour participer au concours il faut s'abonner au BULLETIN au moins pour un an.
6. Les abonnés actuels peuvent aussi participer au concours, mais aux conditions suivantes: ceux qui nous ont déjà fait parvenir 60 sous pour un abonnement d'un an pourront s'inscrire en nous adressant 40 sous pour l'abonnement d'une deuxième année supplémentaire. Ceux qui sont abonnés pour deux ans devront nous adresser aussi 40 sous pour l'abonnement d'une troisième année. Ils bénéficieront du même coup de deux tarifs de faveur que nous offrons jusqu'au 1er juin 1937.
7. Les gagnants du concours qui nous auront fait parvenir leur abonnement pour une période de deux ans ou plus recevront, avec leur prix en argent, un abonnement à vie au BULLETIN DES AGRICULTEURS.
8. Un seul prix sera attribué au même concurrent.
9. Mettez votre réponse à la poste avant le 1er septembre 1937.
10. Le jury sera composé d'hommes intègres et bien connus, dont les noms seront publiés dans le BULLETIN DES AGRICULTEURS. La décision du jury sera irrévocable.
11. Si deux ou plusieurs personnes méritent le même prix, la récompense promise sera attribuée à chacune d'elles. Si, par exemple, deux concurrents méritent le prix de \$1,000, ce prix sera doublé par le BULLETIN de façon qu'ils recevront chacun la somme intégrale de \$1,000.
12. Les employés du BULLETIN DES AGRICULTEURS et leur famille n'ont pas le droit de participer au concours.
N.B. VOTRE INTERET est de vous abonner tout de suite et de profiter de nos tarifs de faveur en vous abonnant pour 2 ans. VOTRE INTERET est de nous envoyer votre abonnement et votre réponse le plus tôt possible. VOUS pouvez gagner facilement le prix de \$1,000 ou l'un des 248 autres prix en argent en vous mettant au travail aujourd'hui même.

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS, 2149 EST, RUE ONTARIO, MONTR AL, P.Q. FORMULE D'ABONNEMENT. Ci-inclus, vous trouverez la somme de... (60 sous pour un an ou \$1 pour deux ans d'abonnement au "Bulletin des Agriculteurs"), à compter de cette date. Nom et prénoms... Route Rurale... Bureau de Poste... Comté... Province... Dépt "A"

CE GRAND CONCOURS SE TERMINE LE 1er SEPTEMBRE 1937. HÂTEZ-VOUS DE NOUS FAIRE PARVENIR VOS RÉPONSES!





Le niveau du Saint-Laurent

Programme de dragage de près de \$15,000,000 — Chenal à 35 pieds — Creusage de nouveaux chenaux à Sorel et aux Trois-Rivières

Ottawa, 7. — (C.P.) — La Commission interministérielle des ingénieurs recommande, en majorité, au ministre du transport d'entreprendre un programme de travaux de dragage de près de \$15 millions.

Cinq des sept ingénieurs qui composent cette commission recommandent ces travaux. Les sept ingénieurs étudièrent depuis le mois de janvier 1934 le problème du bas niveau de l'eau dans le port de Montréal.

Sur un point les sept commissaires s'entendent: le chenal des îles de Sorel doit être amélioré et celui des Trois-Rivières redressé surtout en face de la ville.

Cette enquête durait depuis trois ans. La commission était présidée par M. N. B. McLean. En faisant partie: MM. Frederick Anderson, Alphonse Lafèche, Kenneth Cameron, Lucien Dansereau, D. W. MacLachlan et J. T. Johnson.

L'enquête a été instituée pour établir les causes de la baisse de l'eau en 1933. Cette année-là, l'eau avait atteint le bas niveau de 33 pieds. La Commission en est venue à la conclusion que c'est le manque de pluie qui en fut la cause.

Le rapport dévoile que les travaux de dragage des Grands Lacs, à Chicago, diminuent la profondeur de l'eau du Saint-Laurent de 4 pouces et demi. En 1938, lorsque le décret de la Cour suprême des États-Unis aura été exécuté, ce drainage ne diminuera que d'un pouce et trois quarts la profondeur du Saint-Laurent.

Les travaux de réglementation de la profondeur du lac Supérieur, dit le rapport, sont aussi préjudiciables qu'avantageux au port de Montréal. Le barrage à la rivière des Outaouais, cependant, aide à maintenir la profondeur au port de Montréal.

Molière

AU SEMINAIRE DE JOLIETTE

La première répétition du Bourgeois gentilhomme a remporté un grand succès. Devant un millier d'enfants, les acteurs ont su rendre avec entrain l'oeuvre de Molière et la faire goûter de tous sans exception.

On a compris que le comique de Molière est d'une qualité supérieure: ce n'est pas la bouffonnerie au service d'une oeuvre banale. C'est la délicatesse, la poésie même ornée de mille détails aimables le plus vulgaire des sujets.

Le bourgeois gentilhomme est un nouveau riche; quel sujet terrible, tout en lui-même. Molière en fait une chose comique, aimable, exquise, capable de s'imposer par sa grâce divertissante aux grands, aux petits, aux lettrés, aux simples. Grand homme et grande oeuvre!

Il faut voir avec quel bonheur les élèves du Séminaire de Joliette peuvent interpréter ce chef-d'oeuvre. Les divertissements à eux seuls vont reposer de toutes les fatigues modernes. La musique de Lulli et de Mozart est charmante; les solos de danse et le menuet sont un régal artistique; l'habileté en cadence, une invention irrésistible; avec la turquerie, réglée par le professeur Morenoff, la comédie devient réellement féerique.

Les soirées publiques auront lieu les lundi et mercredi, 10 et 12 mai, à 7h. 30 (heure solaire). (Communiqué)

Le mariage du duc de Windsor

Monts, France, 7. — (A.P.) — Selon le porte-parole de Mme Simpson, M. Rogers, le mariage du duc de Windsor et de Mme Simpson aura lieu très peu longtemps après le couronnement. Les cadeaux de nocces commencent déjà à arriver d'Amérique et d'Angleterre au château de Condé.

Le duc a passé une bonne partie de la journée d'hier à jouer au golf pendant que Mme Simpson faisait des séances d'essayage avec les couturières qui préparent son trousseau au château.

Mlle Marguerite Grenier

Le nom omis dans le compte rendu des examens d'espagnol de l'École des hautes études commerciales est celui de Mlle Marguerite Grenier au lieu de Marguerite Gauthier.

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de

J. A. DÉSAY

(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal

L'évaluation des lignes de transmission

Adoption du bill Tellier — Il y aura une autre loi pour les lignes de télégraphe et de téléphone

Québec, 7 (D.N.C.) — L'Assemblée législative a voté mercredi soir la loi de M. Maurice Tellier, député de Montcalm, qui a trait à l'évaluation des lignes de transmission électrique et des lignes téléphoniques.

M. Bouchard dit qu'il ne s'objecterait pas à la loi si les lignes téléphoniques n'étaient pas comprises. Car dans les campagnes des cultivateurs sont formés en coopérative pour le téléphone rural. Dans cette loi on enlève tout droit à l'exemption de taxe pour les lignes de téléphone. \$25 du poteau quand on sait qu'il y a 30 poteaux au mille, c'est trop, dit M. Bouchard. Il favorise cependant la loi en ce qui concerne les poteaux et lignes de transmission des compagnies d'électricité.

M. Duplessis dit qu'on pourrait appliquer la loi aux lignes des compagnies distribuant l'électricité et la force motrice, quitte à passer une loi spéciale plus tard au sujet des lignes téléphoniques et télégraphiques.

M. Bouchard est d'avis que l'on devrait adopter pour le téléphone l'évaluation de \$115. du mille plus \$10. par circuit.

Comme le premier ministre et le chef de l'opposition discutent encore M. Sauvé intervient disant qu'il ne peut permettre cela plus longtemps, qu'on devrait adopter d'abord la loi en 2e lecture et aller en comité.

M. Bouchard — A condition qu'on me promette que la loi sera amendée comme j'ai dit.

M. Sauvé — Adoptée sous condition (rires).

En comité plénier, les articles du bill sont étudiés rapidement. M. Maurice Tellier propose un amendement en vertu duquel le bill ne s'applique qu'aux lignes de transmission d'énergie électrique, à l'exclusion de téléphone. L'amendement est agréé et le bill est voté en troisième lecture. Il est décidé que l'on étudiera la question des lignes de télégraphe et de téléphone et que l'on présentera un bill la semaine prochaine pour couvrir le cas.

Rang du Canada dans le commerce mondial

Ottawa, 7. — Au cours de l'année civile 1936 le Canada a repris le cinquième rang dans le commerce international, supplantant le Japon qui le détenait en 1935. Les douze plus importants pays sont les suivants: 1. Royaume-Uni, \$6,115,000,000; 2. États-Unis, \$4,802,000,000; 3. Allemagne, \$3,423,000,000; 4. France, \$2,500,000,000; 5. Canada, \$1,638,000,000; 6. Japon, \$1,567,000,000; 7. Belgique, \$1,379,000,000; 8. Pays-Bas, \$1,137,000,000; 9. Inde britannique, \$1,136,000,000; 10. Sud-Africain britannique, \$966,000,000; 11. Australie, \$936,000,000; 12. Argentine, \$919,000,000. L'Italie occupait le dixième rang en 1935, mais ses statistiques de 1936 ne sont pas connues.

De 1926 à 1930 inclusivement, le Canada a détenu le cinquième rang dans le commerce international, mais en 1931 il est tombé au septième pour revenir au cinquième en 1932.

Feu Mme T. Joly

Sainte-Rose, 7. — Ce matin ont lieu les funérailles de Mme Téléphore Joly, née Flore Mantha, décédée mercredi, à 72 ans. Lui survivent: ses fils: l'abbé Rodolphe Joly, de Saint-Eustache; Hyacinthe et Henri, de l'Imperial Tobacco Co.; ses filles, Adrienne, Antoinette et Fernande; ses petits-enfants, Estelle et Madeleine; son demi-fils, Rodrigue Joly, de New-York.

Menu du couronnement

DANS LES HOTELS, TRAINS ET BATEAUX DU PACIFIQUE CANADIEN

Pour le jour du couronnement, le Pacifique Canadien a fait préparer un superbe menu-souvenir illustré des portraits de Leurs Majestés, qui sera utilisé le 12 mai, sur toutes les tables des hôtels, restaurants, trains et bateaux de la compagnie, sur le réseau entier, de Hong-Kong jusqu'en Angleterre. Il a fallu faire imprimer près de 20,000 copies de ce menu pour suffire à cette colossale distribution, la plus importante du genre probablement jamais faite par une même organisation.

Accord sur le sucre

Londres, 7 (A. P.). — La conférence internationale du sucre, à laquelle 23 pays se sont fait représenter, s'est close hier soir par la signature d'un accord qui a trait à la production et à l'exportation. Le Canada n'a pas signé l'accord, mais il a assuré les délégués qu'il n'accroîtra pas sa production.

Le couronnement

Londres, 7 (A. P.). — La reine Mary, la princesse Elizabeth et la princesse Margaret Rose ont pris part hier à une répétition des cérémonies du couronnement à l'abbaye de Westminster. Une voiture a transporté les nouvelles robes pourpres qu'elles porteront mercredi prochain.

Le Juvénat de Terrebonne

Terrebonne, 7. — Le Juvénat de Terrebonne, dirigé par les Pères du Sacrement, célèbre cette année le 35e anniversaire de sa fondation. Les anciens élèves de cette maison se réuniront le 4 juillet.

La seigneurie Thomas

Acquisition de gré à gré ou expropriation — M. Casgrain trouve que la nouvelle loi ne va pas plus loin que l'ancienne — Pour favoriser la colonisation — La loi est votée

Québec, 7. (D.N.C.) — L'Assemblée législative a voté mercredi soir la loi de M. Auger favorisant le progrès de la colonisation et le maintien des cultivateurs sur la terre. Les quatre premiers articles sont adoptés sans discussion en comité plénier, mais lorsqu'on en arrive au cinquième, M. Casgrain se lève pour dire que la loi n'est pas une très grosse amélioration sur le passé puisque l'ancienne loi donnait le droit d'expropriation.

M. Patrice Tardif lui demande s'il est pour ou contre la loi. M. Casgrain répond qu'il est en faveur de l'expropriation ou de l'acquisition de gré à gré de la seigneurie Thomas. Il est seulement contre les lois de camouflage. Il ajoute que c'est peut-être une bonne loi de camouflage, mais qu'elle est inutile.

M. Duplessis. — Si le député prétend que la loi est inutile, qu'il ait donc le courage de voter contre à la troisième lecture.

M. Casgrain fait allusion à la récente délégation qui est allée rencontrer Mgr Courchesne et il se demande ce que l'évêque de Rimouski va penser de cette loi. Il demande à M. Auger qu'il en est rendu, s'il y a eu des pourparlers entamés. M. Auger répond qu'on en est rendu à la loi.

M. Casgrain se dit surpris d'appréhender ce qu'il a dit. M. Duplessis prend la parole et parle de la délégation qui est allée rencontrer Mgr Courchesne. Parce que les titres étaient incertains, le gouvernement a décidé de passer une loi qui va clarifier la situation en sauvant des délais et des dépenses de recherches.

M. Duplessis ajoute de plus que cette loi ne permettra pas l'expropriation d'autres seigneuries. M. Casgrain reproche au gouvernement de ne pas remplir ses promesses. Il en conclut qu'il faudra une loi spéciale pour acquérir chaque seigneurie et se demande ce que Mgr Courchesne va dire.

M. Duplessis. — Il va dire qu'il est surpris de voir que c'est si facile que cela quand il a demandé la même chose pendant 15 ans à l'ancien gouvernement.

Gestes mimés

M. Casgrain continue son discours. M. Auguste Boyer se met à mimer tous ses gestes. Si M. Casgrain lève un bras, M. Boyer lève les deux bras, M. Boyer lève les deux bras.

M. Casgrain. — Il me semble que l'on devrait respecter les députés en cette Chambre.

M. Patrice Tardif. — Personne n'a dit un mot.

M. Casgrain reprend son discours et M. Boyer recommence à mimer ses gestes. Pour avoir la paix, M. Casgrain met les mains dans ses poches.

M. Casgrain. — Il y a eu une délégation à laquelle Mgr Courchesne s'est joint, et l'on n'a pas jugé à propos de m'inviter. Je voudrais au moins savoir du ministre de quoi il a été question à cette délégation.

M. Auger. — Il a question des intérêts de la colonisation.

M. Casgrain. — Ce n'est pas une réponse de ministre. J'ai le droit de me renseigner.

M. Duplessis. — Ou bien le député est renseigné, ou bien il ne l'est pas. S'il l'est, qu'il se taise; s'il ne l'est pas, comment peut-il parler contre la loi?

M. Casgrain. — C'est justement parce que je veux me renseigner que je pose des questions.

M. Boyer. — Ce n'est pas une école ici.

M. W. Tremblay. — Vous irez au catéchisme demain.

M. Casgrain demande quelles parties de gré à gré et quelles parties seront expropriées.

M. Bilodeau. — Les parties que la compagnie voudra vendre seront acquises de gré à gré; et les parties que la compagnie ne voudra pas vendre seront expropriées. C'est clair.

M. Casgrain. — Quelle réponse intelligente, M. le président. Je veux savoir quelles parties de la seigneurie on va exproprier.

M. Duplessis. — Le parti-pris du député.

M. Hermann Barrette bâille avec un grand "Ah..."

M. Casgrain parle par la suite du droit qu'ont les députés de consulter les documents et M. Duplessis dit qu'en vertu de la loi S.R.Q. 1935, chap. 10, art. 30, tous les employés civils doivent prêter serment de ne rien dévoiler. M. Casgrain lit l'article où il est dit que le greffier du conseil exécutif, ses employés, et les autres employés s'il en est requis par le lieutenant-gouverneur doivent prêter un tel serment. Ce ne sont donc pas tous les employés, dit M. Casgrain.

Le député de la Rivière-du-Loup demande ensuite au ministre de la colonisation si l'on a l'intention d'acquiescer la partie de la seigneurie située au sud de Saint-Hubert et de Saint-Cyprien.

Il y a cent ans

Le premier orgue Casavant

Saint-Hyacinthe, 7. (D.N.C.) — Il y a cent ans déjà, en 1837, le premier orgue Casavant était fabriqué au Canada. On ne possède pas, hélas! de détails plus précis sur la date de fabrication. Le constructeur était un ouvrier modeste, Joseph Casavant, père de MM. Claver et Samuel Casavant, qui continuent l'oeuvre du père, réussissant à fonder et maintenir les grands ateliers Casavant d'aujourd'hui et assurant la renommée universelle que l'on sait. M. Samuel Casavant mourut en 1929, et son frère aîné, Claver, le suivit dans la tombe en 1933. Le fils de Samuel, M. Aristide Casavant, est aujourd'hui à la tête de la maison Casavant Frères Limitée, et continue l'oeuvre familiale.

Joseph Casavant était forgeron. Il tourna un jour le dos à son métier, c'était en 1934, et s'en fut à l'Institut au Séminaire de Sainte-Thérèse, sous la direction de l'abbé Ducharme, fondateur de la maison. Son goût de la mécanique l'emporta bientôt sur le souci des études classiques. Dès 1837 l'ancien forgeron réussissait à terminer seul la construction d'un orgue laissé en plan par un ouvrier dont le nom s'est perdu. De retour à Saint-Hyacinthe, Joseph Casavant y ouvrit un petit atelier où, aidé d'un seul apprenti, il fabriqua successivement seize orgues, dont deux à trois claviers. La machinerie moderne était alors inconnue et le pionnier devait voir à tout. Il se chargeait de la partie menuiserie, de la construction des tuyaux, de l'harmonisation. On le vit même, dans les bois de Sainte-Rosalie, abattre à la hache les arbres dont il avait besoin. Un jour, après vingt ans d'efforts, il vendit son établissement.

Entre temps, les fils du forgeron avaient grandi. Après leurs études au Séminaire de Saint-Hyacinthe, MM. Claver et Samuel Casavant partirent pour l'Europe, où ils se mirent à l'école des grands organiers, surtout en France. Ils en revinrent en 1880 et jetèrent les bases, dans leur ville natale de Saint-Hyacinthe, de la célèbre maison Casavant Frères. Près de deux mille instruments en sortirent depuis, et dix des plus grosses orgues du monde portent la signature Casavant. Claver et Samuel Casavant furent les premiers au Canada à adopter le système dit électro-pneumatique, et ils popularisèrent la pédale de combinaisons libres, invention du docteur Duval. Des orgues Casavant se trouvent aujourd'hui dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, en Amérique et en Afrique du Sud, aux Bermudes, en France, au Japon, en Palestine.

M. Duplessis. — Vous ne votez pas contre? M. Bouchard. — Nous sommes pour (rires).

Faits divers

Le vol de \$300,000 de narcotiques

La police fédérale américaine, travaillant de concert avec la police canadienne, a opéré hier trois arrestations, l'une à Boston et les deux autres à New-York, relatives au vol de \$300,000 de narcotiques commis en octobre dernier aux établissements May and Baker (Canada), 922 place Victoria. Il s'agit de trois agents d'une bande internationale de narcotiques.

Cette capture porte à six le nombre des arrestations effectuées à la suite de ce vol, l'un des plus considérables jamais commis au Canada. Un septième suspect, qui ne serait nul autre qu'Oscar Campbell, 32 ans, recherché en outre pour le meurtre de Sam Wolman, à Outremont, demeure introuvable. La police a pu effectuer ces arrestations grâce aux dénonciations d'une des complices arrêtées, Harold Laurie, 37 ans, mais elle a refusé de dévoiler le nom des trois dernières personnes arrêtées.

Le corps de M. J. Mongeau repêché

Deux jeunes gens, M. A. Houle et sa soeur, Eva Houle, 13710, rue Notre-Dame qui ramassaient du bois à la dérive, en face du chemin de la chapelle de la Réparation, à la Pointe-aux-Trembles, ont trouvé hier après-midi, le corps de M. Joseph Mongeau, homme d'affaires bien connu, qui s'était noyé le 10 décembre dernier, en tombant à l'eau dans le port de Montréal.

On a d'abord transporté le corps à la morgue, où on l'a identifié au moyen de permis de conduire trouvés dans une poche de son veston, puis aux salons mortuaires Vandaele, 120 est rue Rachel. De là, à 8 h. 30, samedi matin, la dépouille mortelle sera transportée à Saint-Michel de Napierville pour l'inhumation. M. Houle et sa soeur recevront sous peu la récompense de \$200.00 offerte à quiconque retrouverait le cadavre de la victime.

Un agent blessé un voleur

Surpris en flagrant délit de vol dans un hangar à l'arrière du no. 1661 de la rue Logan, un voleur a été blessé vers minuit hier soir d'une balle de revolver de calibre 38, à la cuisse gauche. Son complice a réussi à s'échapper, et la police poursuivait d'actives recherches pour opérer son arrestation. La victime se nomme O. Denis, 48 ans, 610 rue Archambault. Les médecins ont déclaré que la balle lui avait fracturé la cuisse gauche, près de la hanche. Ils ne jugent pas son état grave.

La loi de 1935. Il ajoute qu'il constate avec regret que le gouvernement n'a encore rien de fait au sujet de l'achat de la seigneurie de Temisconata. A son avis la nouvelle loi est pour jeter de la poudre aux yeux. Il blâme le gouvernement en terminant parce qu'il n'a pas été invité lorsqu'une délégation est venue à Québec à ce sujet.

La loi est adoptée.

M. Duplessis. — Vous ne votez pas contre?

M. Bouchard. — Nous sommes pour (rires).

Les pompiers sauvent deux personnes

Hier soir, à la suite d'un incendie dans un hangar situé derrière le no 3206 rue Rouville, deux personnes, M. A. Raymond, 23 ans, et Mme M. Benoit, 30 ans, se trouvaient dans l'impossibilité de s'échapper à cause de la fumée trop dense qui se dégageait des flammes. Les pompiers dressèrent une échelle et allèrent les chercher au second étage. Ils ont dû combattre les flammes pendant plus d'une demi-heure avant de les éteindre.

Frappé par une auto

Mercredi soir, avenue Notre-Dame de Grâce, près de l'avenue Royal, une voiture automobile a renversé M. Jules Crépeau, 65 ans, 4151 avenue Harvard, ancien directeur des services municipaux. A l'hôpital, les médecins ont déclaré que la victime souffrait d'une fracture de la jambe gauche, mais que son état n'a rien de grave.

Le jour de l'Ascension à Paris

Le cardinal Verdier permet l'ouverture des grands magasins, à titre exceptionnel

Paris, 7. (P.C.-Havas). — Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, a accepté à titre exceptionnel l'ouverture des grands magasins de Paris le jour de l'Ascension. A cause du repos du premier mai, et de l'application de la semaine de quarante heures, l'activité des grands magasins fut arrêtée trois jours de suite, samedi, dimanche et lundi derniers. Pour compenser le manque à gagner subi de ce chef, les employés proposent que le jour de l'Ascension soit jour ouvrable à titre compensateur. Cependant une crainte générale se manifesta que cette entorse au respect de l'importante fête religieuse ne choquerait les consciences catholiques. Le cardinal-archevêque de Paris apaisa les scrupules en reconnaissant hier que la fermeture de ces trois jours "semblait donner à cette attitude une certaine justification." Le prélat ajouta toutefois qu'il "voulait espérer que cette mesure serait sans lendemain et que les catholiques sauraient défendre courageusement le dépôt que leur donnent leur foi et une si noble tradition."

Les Syndicats catholiques

L'assemblée du Syndicat des briqueteurs et maçons de Montréal, Inc., aura lieu ce soir, à 8 heures, dans l'édifice des Syndicats catholiques, 1231 est, rue Demontigny. Autres assemblées pour ce soir, à 8 heures, dans l'édifice des Syndicats catholiques: tailleurs de cuir, treasers, plâtriers et finisseurs en ciment, tailleurs de pierre, travailleurs d'acier en armature.

Le P. Brouillard loue "Jonathas"

Le P. Carmel Brouillard, O.F.M., vient de consacrer sa chronique littéraire de l'Action Nationale à l'analyse des deux drames bibliques de P. Gustave Lamarche, *Jonathas* et *Tobie*. Dans une étude poussée, il passe en revue l'inspiration, la technique poétique et dramatique, le style et l'intention psychologique de ces oeuvres. Or, le difficile critique ne trouve guère que des appréciations louangeuses. "Ces deux pièces de théâtre, dit-il, possèdent les qualités infiniment précieuses de l'originalité. Elles ouvrent chez nous des voies nouvelles et indiquent à l'inspiration des terres inconnues pour son épanouissement plénier." Plus loin, il félicite le P. Lamarche d'avoir écrit, en *Jonathas*, un poème dont la littérature la plus authentique peut se prévaloir comme d'un titre précieux. Enfin, il ne separe pas du poète le musicien qui lui a prêté, comme on sait, un si remarquable concours. Gabriel Cusson, il termine en effet son étude par cette phrase optimiste: "Le P. Lamarche et Gabriel Cusson, deux noms qui rayonnent déjà des gloires de l'aube, mais dont le plein midi est à la veille de nous éblouir."

Les deux drames *Jonathas* et *Tobie* sont en vente à la Librairie du Devoir, en un seul volume d'une très belle typographie, au prix de \$1.00 (\$1.10 franco).

La Vie Sportive

(Suite de la page 11)

Baltimore subit sa 11ème défaite

Toronto, 7. — Evoyant le lanceur Hy Vandenburg aux douches sous un déluge de coups sûrs à la 10e manche, les Maple Leafs ont surmonté un déficit d'un point et se sont assurés une victoire 5-4 sur les Orioles de Baltimore, à la première partie de la saison locale, hier.

Trois coups sûrs chanceux ont permis aux Leafs d'égaliser le score à la dixième manche, après une avance 4-3 aux Orioles. Le simple de Jim Walsh a fait compter le point décisif.

Woody Abernathy a frappé deux circuits. Mike Meola a commencé la partie au monticule pour Toronto, mais il a cédé sa place à un frappeur de relève à la neuvième manche, et Paul Sullivan, qui a lancé la dixième, a reçu le crédit de la victoire.

BALTIMORE

Table with 5 columns: Player Name, ab., p., es., r., a. Monchak ac 4 0 1 5 1 King 3b 5 0 2 2 2 Powers 1b 3 0 2 1 0 Puccinelli cd 5 0 0 2 9 Wright cf 4 1 1 1 0 Abernathy cc 5 2 2 1 0 Schalk 2b 4 0 0 2 4 Savino r 4 1 1 1 2 Vandenburg 1 4 0 2 0 3 Pettit l 0 0 0 0 0

Total 38 4 11 27 13

ACHETE BIEN QUI ACHETE CHEZ DUPUIS. Chapeaux Duprex en feutre léger pour hommes et jeunes gens. STATIONNEMENT D'AUTOS GRATUIT. OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES. Dupuis Frères.

TORONTO. Table with 5 columns: Player Name, ab., p., es., r., a. Madura 2b 4 0 1 4 4 Gantenbein ac 5 2 2 2 2 Smith cc 5 1 2 0 0 Petosky cf 5 0 2 3 0 Porter cd 3 1 2 2 0 Walsh 1b 5 0 2 9 1 Ross 3b 3 1 0 3 1 Heath r 3 0 1 6 2 Meola l 2 0 1 1 1 z-Oliver 1 1 0 0 0 Sullivan l 0 0 0 0 0

nege Militaire, 151 est, rue Craig: 1. — Vers la Victoire (Fanfare des Cadets); 2. — Entrée: Salut des Athlètes aux Jeux Olympiques; 3. — Exercices d'ensembles (tous les gymnastes); 4. — Danse des Epées; 5. — Série d'exercices (Niels Bukh); 6. — Mils, Barres-à-boules, Hal-tères; 7. — Exercices en séries; 8. — La Danse des Goblins (Fanfare des Cadets); 9. — Sauts en hauteur et voltige élémentaire; 10. — Plongeurs (Numéro spécial); 11. — Jeunesse Dorée (Fanfare des Cadets); 12. — Exercices sur matelas; 13. — Exercices sur bancs; 14. — Barres parallèles; 15. — Cheval allemand; 16. — Pyramides.

Drouillard vs Berger

New-York, 7. — Orville Drouillard et Maxie Berger, qui réclament tous deux le championnat poids léger du Canada, en viendront aux prises dans un combat de 8 assauts qui sera disputé mardi soir prochain au Coliseum, de New-York.

Coups de circuit

LES MENEURS: Johnson, Athlétiques, 4; Sekirk, Yankees; Greenberg, Tigers 3; Kampouris, Reds, 3; Ott, Giants, 3; Bartel, Giants, 3. Totaux: Nationale, 50; Américaine, 33. Total 83.

Le Mont-Saint-Louis au manège militaire

Voici le programme de gymnastique du Mont-Saint-Louis, au Ma-

La politique fédérale

Un résumé de notre histoire parlementaire — Un essai de psychologie politique — Une analyse de la situation actuelle des partis fédéraux québécois — Une méthode d'action qui ne bouleverse rien et qui n'engage pas l'avenir

Ceux qui s'intéressent à la politique en général, et à la politique fédérale en particulier, trouveront tout cela dans la brochure de Pierre Vigeant, qui vient de paraître dans la collection du DOCUMENT:

La brochure (36 pages) est en vente au Service de Librairie du "Devoir" et dans les bonnes librairies de Montréal et de Québec aux prix suivants, payables avec la commande: L'unité \$0.10, La douzaine \$1.00, Pour 25 exemplaires \$2.00, Le cent (port en plus) \$7.00